

2015

Réaménagement d'une place de village

En réponse à l'appel d'offre de la mairie de CHATEAUNEUF SUR CHER (18)



PROUST, Kévin

GAE3 – 2014 – 2015

Professeur Tuteur : MAIZIA Mindjjid

Polytech'Tours

Aménagement et Environnement

26/05/2015

2015

Réaménagement d'une place de village

En réponse à l'appel d'offre de la mairie de CHATEAUNEUF SUR CHER (18)

PROUST, Kévin

GAE3 – 2014 – 2015

Professeur Tuteur : MAIZIA Mindjiid

Polytech'Tours

Aménagement et Environnement

26/05/2015

Avertissement

-Le PIND est un premier test qui permet à l'élève ingénieur de s'évaluer (et d'être évalué par les enseignants et professionnel), de prendre conscience des connaissances acquises mais également de la marge de progression et des éléments qui lui restent à acquérir.

-Le PIND est un espace de liberté (le seul dans la formation) qui mesure la motivation de l'élève ingénieur pour l'aménagement.

-Le PIND est un exercice qui doit permettre de problématiser un sujet en s'appuyant sur des recherches bibliographiques, d'élaborer un diagnostic orienté et d'émettre des propositions.

Remerciements

Je tiens à remercier particulièrement certaines personnes sans qui ce projet n'aurait pas été possible:

- Mon tuteur M. Mindjid Maïzia qui m'a guidé tout au long du projet notamment en me faisant découvrir de nouvelles méthodes de travail. Lors de plusieurs missions de chantier (assistant chef de chantier) j'ai souvent critiqué les architectes quand ils nous demandaient d'élaborer des ouvertures « jolies », de créer de « l'agréable » ou bien de choisir de « belles couleurs ». C'est pourquoi je voulais remercier mon professeur tuteur sur le fait de bien choisir mes mots pour qualifier un projet.

- M. Martouzet Denis qui lors de mon oral demi-parcours m'a fait part de plusieurs critiques constructives.

- M. Lesain Eric président de l'association AFM qui m'a guidé sur la technique de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

- Et Enfin, M. Pelletier William qui m'a fait confiance lors de mon projet et m'a permis de réaliser un véritable projet pour un client.

Table des matières

Avertissement.....	2
Remerciements.....	3
Introduction :	5
A/ Localisation	5
B/ Description	5
I/ La commande du MOA:	7
A/ Attente de M. Pelletier William	7
1) Présentation du Maître d’Ouvrage :	7
2) Demande du maire et interprétation :	7
B/ Système à l’échelle du projet.....	8
III / Elément annexe à prendre en compte dans le projet.....	11
A/ Locaux de La Poste.....	11
• Desserte piétonne.....	11
• Livraison de fonds	11
• Accès aux boîtes postales privées.....	12
• Livraison de courrier.....	12
B/ Le Parking et ses nombreuses places	13
IV/ Proposition d’aménagement.....	14
A/ Aménagement de La Poste.....	14
• Placette aux abords de La Poste	14
• Livraison de fonds	15
• Accès aux boîtes postales.....	16
B/ Aménagement de la surface PMR	17
• Présentation du circuit.....	17
• Intervention de M.Lesain	19
CONCLUSION	24
TABLE DES ILLUSTRATIONS	26
BIBLIOGRAPHIE	27
ANNEXE DES SIGLES	28
ANNEXE :	29

Introduction :

A/ Localisation

Châteauneuf Sur Cher est une petite commune de 1 483 habitants (2011), située dans la vallée du Cher, au Sud du département. L'accès à la commune s'effectue par la RN144 de Bourges et Montluçon, puis la RD940. Le village est traversé par une rivière : le Cher. Il est situé à 30 km au Sud de Bourges, 25 km de au Nord de Saint-Amand Montrond, et à 30 km d'Issoudun. Occupée depuis la préhistoire, cette commune fait partie des éléments notoires du patrimoine Berruyais et du département du Cher. Au fil de l'étude nous décrivons ces éléments de manière précise.



Figure 1 : Carte de France avec repérage du terrain d'étude
Source : Google map

B/ Description

La place de la municipalité à réaménager est située au cœur du village. Elle est desservie par l'axe principal de circulation, la départementale D940, au niveau de la Rue de la chaussée.

PROJET INDIVIDUEL

La place est bordée par deux branches de la rivière du Cher. Sur l'une d'entre elles, des compétitions de canoë y sont organisées. La place est composée d'une partie piétonne qui dessert le bâtiment de La Poste et d'un espace parking qui reçoit aussi les ardeurs du marché hebdomadaire. Environ 70 places de stationnement sont disponibles actuellement sur le parking. Une médiane verte plantée d'arbres occupe le centre de la place. Après avoir franchi la place de La Poste et le parking, on peut découvrir un grand parc végétal aménagé. La liaison entre le parc et le parking est assurée par une passerelle en rampe.

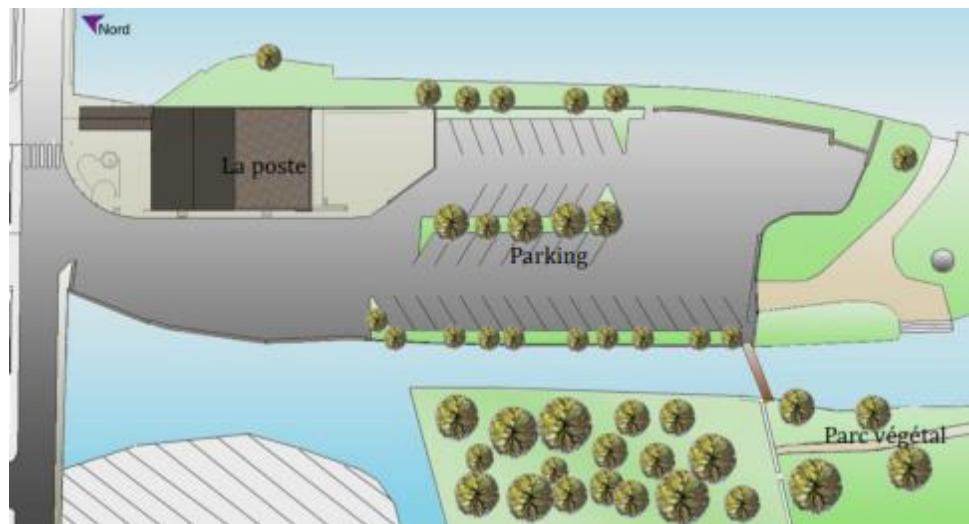


Figure 2 : Croquis du plan actuel de la place du Bourg.
Réalisation : PROUST Kévin, Scketchup

Sur le projet existant, les berges ne sont pas exploitées et aucun espace piéton n'a été pensé. Les accès au bien public (poste, parking et espace vert) ne sont pas accessibles pour les Personnes à Mobilité Réduite. Quel que soient les demandes du maître d'ouvrage, les problèmes suivants persisteront : l'accès du convoyeur de fonds à La Poste, l'accès du camion deux essieux déversant le courrier à l'arrière du complexe de tri et le maintien d'une cinquantaine de places de parkings au minimum. La place est un pivot du centre de la ville. De toutes parts du projet nous trouvons des zones fréquentées régulièrement. Il faut également prendre en compte, le club de canoë et le camping qui se trouvent aux abords du parc.

I/ La commande du MOA:

A/ Attente de M. Pelletier William

1) Présentation du Maitre d'Ouvrage :



Figure 3 : Monsieur Pelletier
Source : chateauneufsurcher.com

Monsieur Pelletier est maire de la commune de Chateaufeuf sur Cher depuis 20 ans. Leader de l'union de droite, il a une volonté de réaménager sa ville :

Dans son programme, la liste a prévu « l'aménagement d'une aire de pique-nique au fond du parking de la Poste, l'enfouissement et la rénovation des réseaux, le réaménagement et la réfection du quartier de la place des Saules, la suite de la réfection des vitraux de la basilique, la création d'une salle de sports et de locaux pour les associations, la création d'un skate-park et d'un bassin d'apprentissage de natation et de waterball, l'aménagement d'un cabinet médical et l'aménagement de voies réservées aux personnes à mobilité réduite. » (Extraits de sa profession de foi 2014).

Je me suis intéressé à cette commune parce qu'elle présente des perspectives d'aménagement intéressantes. Mandaté par le maire pour l'accessibilité de la place de La Poste, ses instructions me sont précisées par un cahier des charges (*annexe 6*).

2) Demande du maire et interprétation :

3 grandes demandes sont formulées par le maire :

- Accessibilité aux PMR
- Mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures
- Projet à moins de 500 000 euros HT

Interprétation du point de vue de l'aménageur (MOE) :

- Pente inférieure à 2% sur le site (mobilité PMR)
- Pente d'écoulement $\geq 3\%$ (pour écoulement)
- Prix Total = Prix de réhabilitation + Prix incompressible

Ce qui me donne la problématique suivante :

Réhabilitation topographique pour les PMR et mise en place d'un écoulement pour les hydrocarbures à un coût inférieur à 500 000 euros HT.

B/ Système à l'échelle du projet

Un système est utilisé pour toutes schématisations d'un problème. Il permet de justifié une réponse en apportant un cheminement des données jusqu'à l'aboutissement du projet :

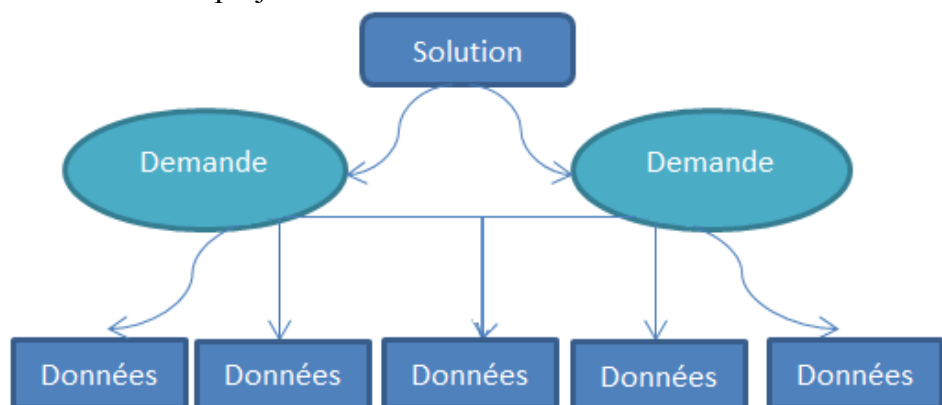


Figure 4 : Schématisation d'un système basique
Réalisation : PROUST Kevin

Pour réaliser mon système (voir page suivante) j'ai placé ma problématique à la source, elle représente donc mon objectif. Pour réaliser cette demande je me dois de répondre aux trois grandes contraintes suivantes :

- Surface PMR : J'ai appelé « surface PMR » la surface avec une pente inférieure à 2%. Actuellement pour se rendre à La Poste ou au parc voisin ou bien encore sortir du parking, l'accessibilité aux PMR est d'après la réglementation impossible (*Annexe 1 et 2*). Car le dévers est supérieur à la norme légale de 2m pour 100m, soit 2%.
- Surface Hydrocarbures : J'ai appelé « surface Hydrocarbure » la surface avec une pente supérieure à 3%. Actuellement, aucun séparateur n'a été mis en place, or c'est une obligation légale dans la mesure où elles déversent les efflux hydrocarbures dans une rivière. Enfin une pente convenable pour faciliter l'écoulement d'un hydrocarbure doit être supérieur à 3m pour 100m soit 3%.

Nota : on peut remarquer une opposition entre les deux contraintes. En effet on ne peut pas appliquer une surface PMR et une surface Hydrocarbures sur la même zone.

- Prix Total HT : Ce prix est divisé en deux parties « le prix de réhabilitation » et « le prix incompressible ». Ce dernier est un prix fixe il comprend le mobilier urbain et les menuiseries mais ne varie pas en fonction du type de surface choisi (PMR ou Hydrocarbure). Contrairement au « prix de réhabilitation » qui dépend de la surface choisie. Par exemple sur les 50% de la place dont la pente est inférieure à 2%, si nous voulons appliquer une surface hydrocarbure cela augmentera le prix en terrassement (remblais). Inversement pour les 50% de pentes supérieures à 2% l'application d'une surface PMR augmentera aussi le prix en terrassement (déblais). Pour ne pas avoir un prix de réhabilitation excessif il faudrait donc, en théorie, appliquer l'espace PMR sur les surfaces dont la pente est actuellement inférieure à 2%.

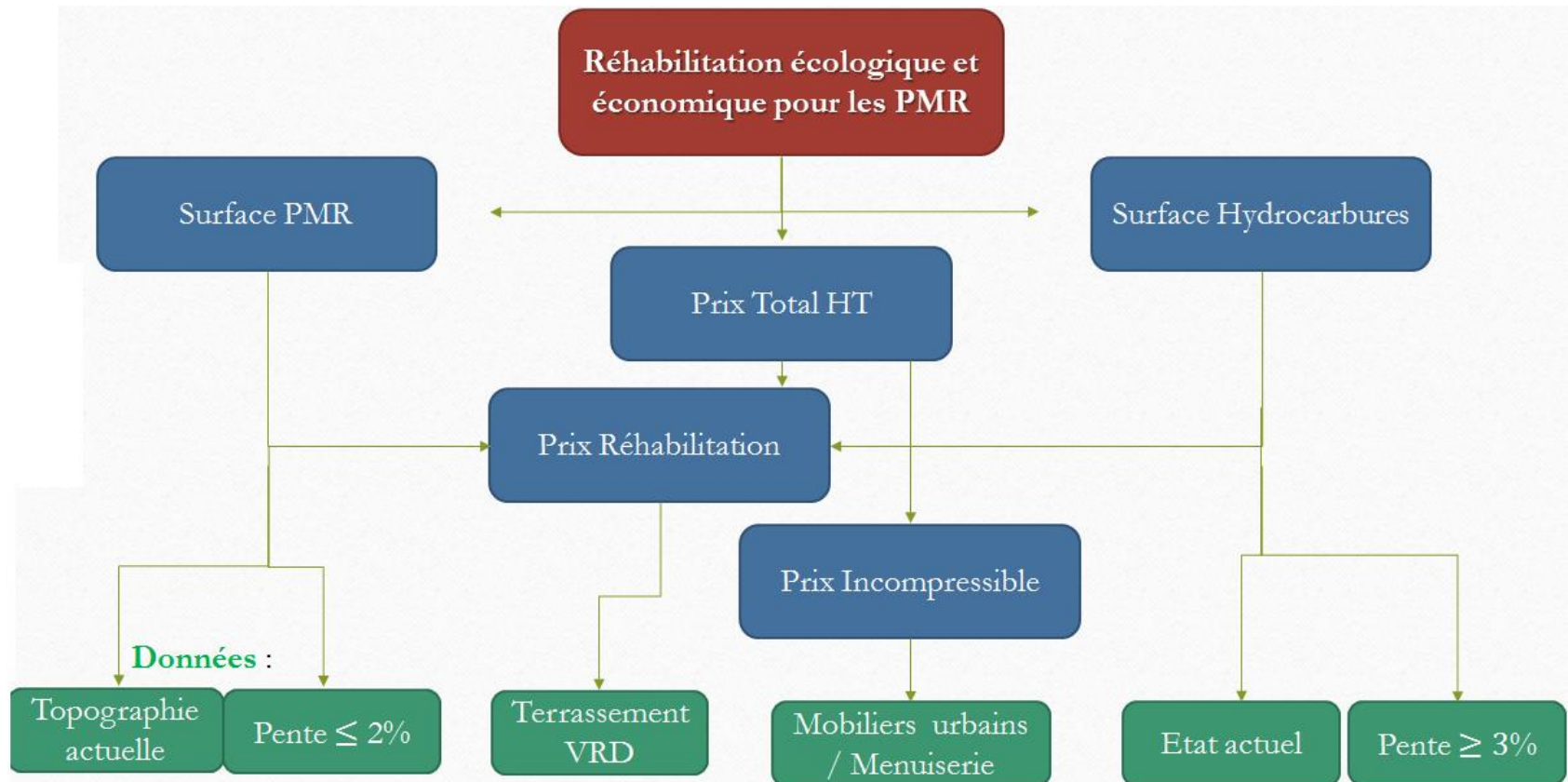


Figure 5 : Système pour problématisé mon projet
Réalisation : PROUST Kévin

III / Elément annexe à prendre en compte dans le projet

En effet, hormis nos trois grandes contraintes, des problèmes annexes persistent et doivent être résolus. Les sous parties suivantes traiteront des points obligatoires à prendre en compte dans l'étude de ce projet. Ces derniers permettront de cibler exactement ce que je veux aménager.

A/ Locaux de La Poste

- Desserte piétonne

L'accès actuel à La Poste s'effectue par une placette devant le bâtiment en forme de « L » et la pente est assez importante, trop importante pour l'accès aux personnes à mobilité réduite, je vais donc devoir prendre en compte cet aspect dans la solution proposée.



Figure 6 : Accès au guichet de La Poste
Réalisation : PROUST Kévin

- Livraison de fonds

Outre la placette, les locaux de La Poste posent plusieurs problèmes d'un point de vue fonctionnement de l'entreprise à proprement parler. En effet la présence d'un guichet automatique de retrait d'argent pose le problème de la livraison des fonds. Il faut donc réfléchir à un accès suffisant pour permettre le passage d'un camion de fonds.

PROJET INDIVIDUEL



Figure 8 : Convoyeur de fond
Source base de données sketchup

De plus il est nécessaire de prévoir dans le projet une protection anti-bélier pour lutter contre les braquages et une place bien dimensionnée en termes de largeur et de capacité de portance du sol.

- Accès aux boîtes postales privées

L'accès à La Poste pour aller récupérer le courrier des professionnels se fait actuellement par un escalier en béton et donc cette porte n'est pas utilisable par les personnes handicapées. Il est donc primordial de réaménager l'accès.



Figure 9 : Accès latéral de La Poste
Réalisation : PROUST Kévin

- Livraison de courrier

Les livraisons de courrier dans l'enceinte fermée de La Poste derrière le bâtiment doivent prendre en compte un revêtement capable de supporter les camions à double essieux. Lors de l'aménagement, il faudra donc soit refaire le sol en prenant compte de ces paramètres ou garder celui existant.

B/ Le Parking et ses nombreuses places

Le grand parking est doté actuellement d'un revêtement en bitume et d'un gravillon fin sur le fond de la place. L'enjeu majeur est de conserver un maximum de places tout en changeant le revêtement par endroit car la place semble noyée par l'enrobé.



Figure 10 : Fond de la place avec ses deux types de revêtements
Réalisation : PROUST Kévin

La place compte actuellement 70 stationnements dont 30 non tracés. Monsieur le maire est fortement attaché à ses places, il ne voudrait pas en supprimer énormément dans le futur projet (moins d'une dizaine). Cependant l'accessibilité PMR demande une surface importante. C'est pourquoi je lui ai suggéré de diminuer le nombre de stationnements sur la place et d'en créer de nouveaux dans un rayon de 200m. Je lui ai donc présenté le schéma suivant (*figure 11*), et après quelques minutes de réflexion M. Pelletier a placé la contrainte à 55 stationnements.

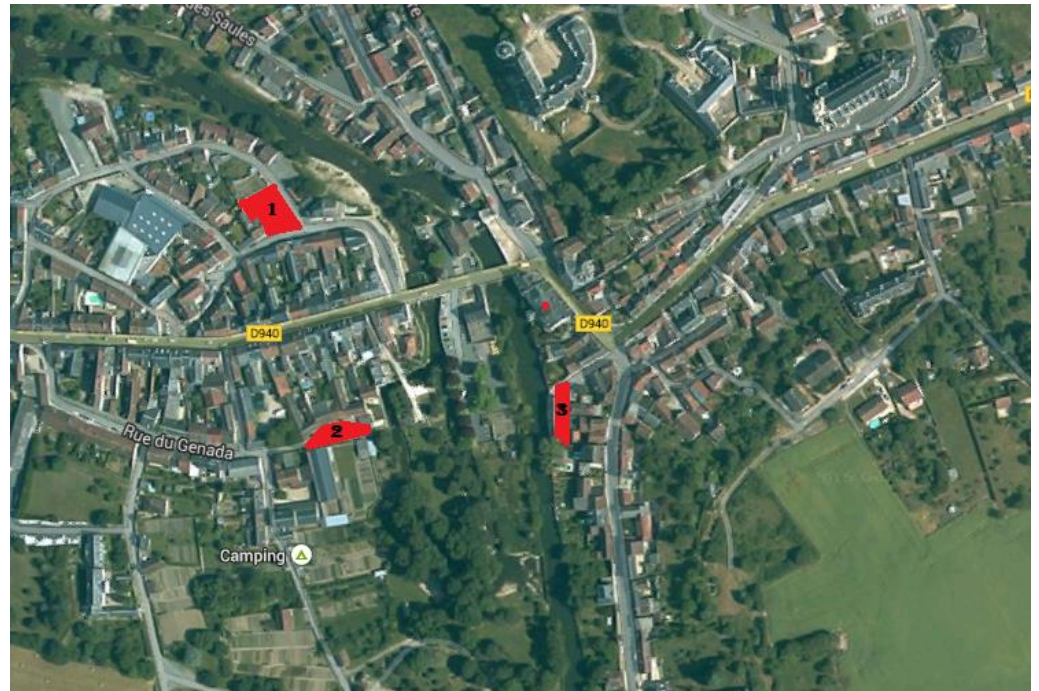


Figure 11 : repérage de 15 autres places de stationnements dans un rayon de 200m
Réalisation : PROUST Kévin , illustrateur

IV/ Proposition d'aménagement

Dans cette partie je répondrai dans un premier temps aux trois grandes problématiques. Puis aux contraintes inévitables présentées précédemment (caractère italique)

A/ Aménagement de La Poste

- Placette aux abords de La Poste

Pour l'entrée de la place qui a un dévers très important (plus de 4%), j'ai voulu faire une reprise par remblais pour amener cette pente à 0%. La circulation des PMR est donc possible, puisque la pente est irréprochable d'un point de vue topographique. J'ai choisi de mettre en place des parterres enherbés en forme de cercle ainsi que des assises qui permettront aux piétons de se reposer ou de patienter confortablement pour l'accès aux guichets automatiques. Le revêtement du sol sera des pavés blanc en calcaire. Ce choix est doublement justifié, d'une part il permet aux piétons de différencier l'espace voitures de l'espace passants ainsi sécurisé, d'autre part le calcaire est

PROJET INDIVIDUEL

fortement rependu dans la région de Touraine, son utilisation engendre peu de transport et donc un prix moindre (voir annexe DPGF).



Figure 12: Placette de La Poste plein jour

Réalisation : PROUST Kévin, sketchup



Figure 13 : Devant de la place vue de nuit

Réalisation : PROUST Kévin, sketchup

- Livraison de fonds

De façon à permettre l'accès aux convoyeurs de fonds, j'ai choisi un simple rabotage puis un nivellement (afin d'obtenir la pente à 0%) tout en gardant la couche de forme actuelle adaptée aux poids lourds et donc économiser de l'argent (annexe DPGF).

PROJET INDIVIDUEL

Pour répondre aux problèmes annexes, notamment à la sécurité du guichet automatique, les jardinières sont remplies de béton armé sur fondation. De plus huit piliers de béton armé sont disposés autour du distributeur. Pour finir, les potelets champs- Elysées assurent la protection des piétons et du guichet (repérage sur l'annexe Plan Esthétique).



Figure 14 : Placette lors d'une livraison de fond
Réalisation : PROUST Kévin, sketchup

Nous avons réaménagé cet accès en remplaçant l'escalier de béton existant non utilisable par les personnes à mobilité réduite par un escalier plus imposant et fleuri pour dissimuler un ascenseur monte-personnes. Une solution de rampe avait été envisagée mais les contraintes de pentes et de paliers de repos ne permettaient pas de réaliser le projet, condamnant la porte fenêtre de La Poste.



Figure 15 : Vue sur l'escalier pour piéton
Réalisation : PROUST Kévin, sketchup



Figure 16 : Vue sur l'élèveur
Réalisation : PROUST Kévin, sketchup

B/ Aménagement de la surface PMR

- Présentation du circuit

Pour exploiter les rives du cher nous avons privilégié les berges Est de la place. En effet comme dit précédemment il manque un accès pour les personnes à mobilité réduite, allant de la place jusqu'au parc. Pour permettre ce passage nous avons donc choisi de mettre en place un ponton en bois. Il fait 44 mètres de long pour 2.50 mètres de large. Les jonctions entre le ponton et la place sont faites au même niveau, puisque les pavés seront posés à fleur du plancher (toutes les descriptions du type de matériaux ou de la pose sont dans l'annexe : CCTP).

PROJET INDIVIDUEL

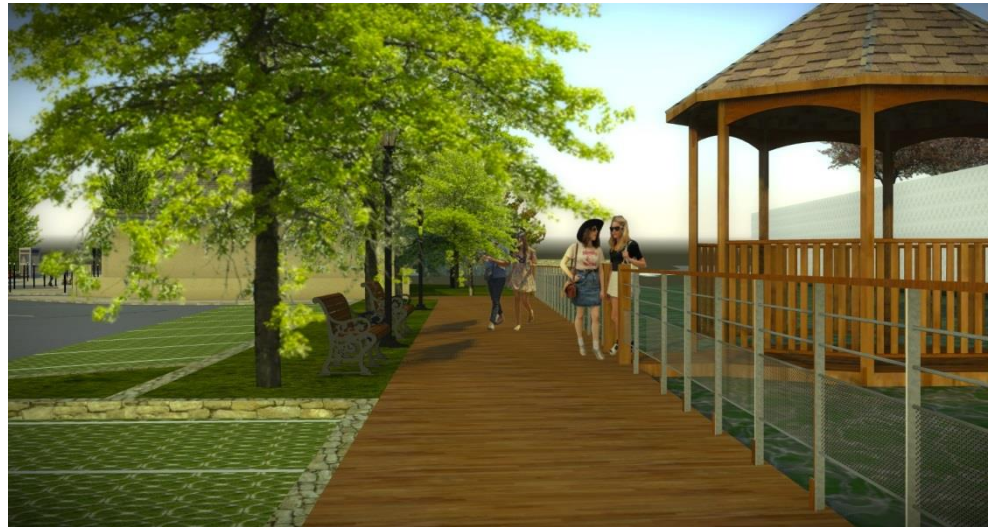


Figure 17 : Ponton servant le quai Est du Cher

Réalisation : PROUST Kévin, sketchup

Pour gagner de la place sur la rive Est, j'ai proposé de mettre en place un système de batardeaux pour niveler les berges. Ils seront mis en place à un mètre environ de la berge existante. Cela permet d'aménager une zone de repos entre le parking et le ponton qui délimitera la partie stationnement de la partie piétonne. En effet le muret existant sera supprimé et toute la zone sera végétalisée et habillée de mobiliers urbains. La sécurité du ponton sera assurée le long de l'eau par une rambarde respectant les normes pour les enfants et les personnes à mobilité réduite.

Ci-dessous vous trouverez un rendu du ponton faisant apparaître le mobilier urbain que nous avons mis en place.



Figure 18 : mobilier urbain

Réalisation : PROUST Kévin, sketchup

PROJET INDIVIDUEL

Sur ce ponton après avoir eu l'aval de la DDT (Direction Départementale des Territoires) nous avons proposé de mettre en place un kiosque posé sur pieux au-dessus du canal. Il permet de profiter du cours d'eau, et ainsi de ce kiosque nous pourrions contempler le clocher de la basilique ainsi que le château qui surplombe Chateauneuf sur Cher. D'un point de vue technique ce kiosque de 25.73 m² et de 5m57 de diamètre sera posé sur 4 pieux battus en bois.

La berge Ouest quant à elle a dû être sacrifiée au profit des places de stationnement. Pour contrer le seul inconvénient de mettre en place une rangée massive de véhicules, nous proposons de disposer des buissons le long de la berge avec des zones de vue sur le Cher. La haie est donc discontinuée et se compose d'Elaeagnus Viveleg qui ont pour caractéristique d'être denses, vivaces et robustes et demandent peu d'entretien. Le muret longeant la rive sera rénové et un revêtement sera appliqué sur celui-ci dans les tons « pierre » pour assurer la continuité avec les bordures de trottoir et le pavage.

- Intervention de M.Lesain

- L'espace PMR n'est pas différent du piéton cela permet une parfaite intégration de la personne handicapée dans la place. De plus la distance entre l'entrée de la place au ponton a été augmentée de 37m (chemin le plus direct 105m et par le ponton 147m). N'ayant pas trouvé de solution j'ai fait appel à Eric Lesain président de l'association AFM (Association française contre les myopathies) région Centre qui m'a donné son avis et a présenté mon projet à des membres de son association. Le trajet ne semblait pas le déranger mais au contraire le séduire, comme en témoignent ses remarques :
 - « Si on veut aller au ponton donc se rendre au parc c'est pour se promener, donc on peut perdre 5 minutes de son temps pour emprunter votre passage »
 - « les personnes en fauteuil n'auront pas de problèmes avec votre projet mais les handicapés mobiles voudront pouvoir s'asseoir régulièrement, il faut prévoir des assises. »
 - « Enfin les places PMR devraient être opposées pour permettre l'accès direct à La Poste ou au parc »



Figure 19 : Président de L'AFM Centre

PROJET INDIVIDUEL

J'ai donc pris en compte les conseils de M. Lesain en ajoutant des assises et en déplaçant une place pour les PMR.

En ce qui concerne les stationnements nous avons comme principales contraintes : le nombre de places, l'approche de la place handicapée et une pente supérieure à 3%.

- *Nombre de places de stationnement*

De plus l'obligation d'avoir une voirie assez large pour le passage des pompiers ne permet pas beaucoup de liberté. Nous avons donc mis en place des parkings en épis à 45° ainsi que 10 places de parking en bataille sur le fond de la place qui n'est pas exploité à l'état actuel. Cela a été possible suite à la suppression du mur en pierre qui encombrait l'espace, comme énoncé dans la partie précédente. Cette solution de réaliser des places en épis engendre un encombrement de 4.80 mètres, ce qui laisse une marge suffisante le passage aux pompiers. Grâce à cette solution nous atteignons et dépassons l'objectif du maître d'ouvrage : il souhaitait 55 places, nous pouvons en prévoir 58.



Figure 20 : place de stationnement en épis

Réalisation : PROUST Kévin, sketchup

PROJET INDIVIDUEL

- Stationnement PMR

En complément, j'ai réfléchi aux techniques pouvant faciliter l'accès aux PMR entre le stationnement et les différents lieux utiles ou agréables. C'est pour cela que j'ai mis la place handicapée sur la zone piétonne pour avoir le même niveau dès la sortie du véhicule, avec un espace de chaque côté de cette place pour permettre aux PMR de descendre et de monter avec aisance. Comme dit précédemment j'ai pris en compte les précieux conseils de M.Lesain j'ai alors créé un autre stationnement PMR au bout de la place pour donner un accès direct au parc.



Figure 21 : Stationnement PMR à l'entrée de la place

Réalisation : PROUST Kévin, sketchup

- Passerelle

La passerelle située au Sud-Ouest du projet est la seule connexion entre le bourg de Chateauneuf Sur Cher et son parc arboré. J'ai donc changé complètement la passerelle existante pour la remplacer par une plus large et en bois. J'ai privilégié le bois pour avoir une cohérence avec la rive Est. Cette nouvelle passerelle répond aux normes PMR.

Cependant il a fallu réhabiliter la rampe puisque il y a 1.30 mètre de différence de niveau entre le haut de la passerelle et le terrain naturel. Je propose donc de mettre en place un IPN et faire une partie en console à partir de l'existant pour élargir le passage et éviter d'avoir à réaliser des fondations conséquentes (qui engendrerait un prix élevé). A la sortie de la passerelle j'ai tous mis sur un même plan pour installer un ascenseur pour les PMR.

Ensuite nous avons fait une rampe avec une pente à 10% sur 3,50 mètre pour ensuite réaliser un escalier de sept marches (Voir coupe de la Passerelle).

C/ Aménagement de la surface Hydrocarbure

- Pente hydrocarbure

Etant donné qu'il y a une distinction franche entre l'accès voiture et piéton, la surface hydrocarbure (pente supérieur à 4%) sera donc appliquée sur la totalité de l'espace réservé aux voitures. Cependant un système d'alvéoles végétalisées sera mis en place pour délimiter les places de stationnement et permettre aux efflux d'être filtrés pour ensuite rejoindre le canal du séparateur hydrocarbure. En effet les surlentes aqueuses seront grâce à la graviter infiltré dans la terre contenue dans les alvéoles. Elles seront ensuite drainées par une membrane noppée avec géotextile vers la canalisation principale (Cf annexe : coupe plan architectural)

PROJET INDIVIDUEL

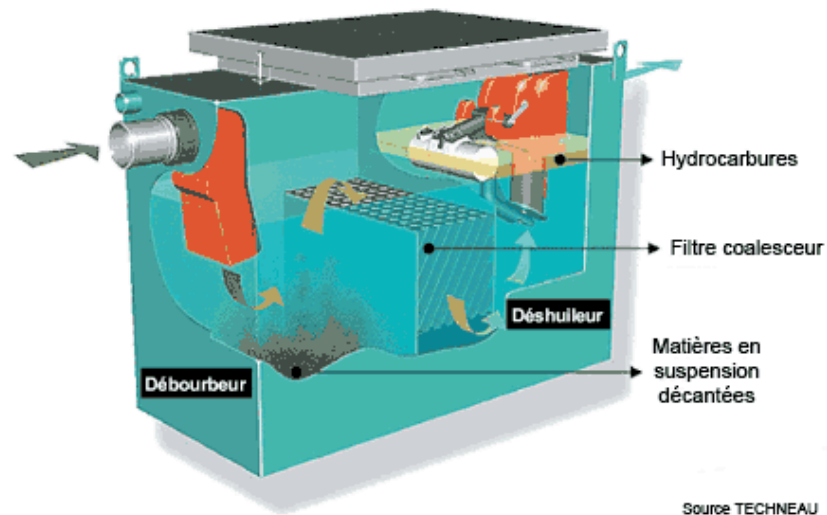


Figure 22 : Cuve hydrocarbure classe 1

Source : cnidep

L'eau chargée en boue et en hydrocarbures entre ensuite dans le séparateur d'hydrocarbures dans le compartiment 1. La boue reste en fond de cuve. L'eau toujours chargée en hydrocarbures passe dans le compartiment 2. La séparation de l'huile et de l'eau se fait par gravité et par coagulation des gouttes d'huile entre elles. L'eau dépolluée sort de la cuve par un trop plein situé en dessous du niveau des hydrocarbures. Cependant la bonne qualité de l'eau du Cher ne nous permet pas un renvoi direct c'est pourquoi en sortie du séparateur une pompe sera installée pour pomper l'eau et la rediriger vers un jardin filtrant pour hydrocarbure (phytovolatilisation).



PROJET INDIVIDUEL

CONCLUSION

Rappel de la problématique :

Réhabilitation topographique pour les PMR et mise en place d'un écoulement pour les hydrocarbures à un coût inférieur à 500 000 euros HT.

Comme dit précédemment, Monsieur Pelletier m'a fait part de trois grandes contraintes. De plus, il m'a fallu prendre en compte plusieurs difficultés techniques incontournables dans le réaménagement de cette place. Pour répondre à ce projet, j'ai fait le choix de protéger les personnes à mobilité réduite ainsi que tous les autres piétons en créant un itinéraire privatif. Ceci m'a permis d'appliquer une pente adaptée aux hydrocarbures et aux PMR.

L'accès PMR fut un réel problème, car il rentrait en contradiction avec plusieurs points techniques. En effet le nombre de places (70 sur le terrain existant) ne me permettait pas de faire un accès direct au parc; c'est pourquoi, pour un gain de stationnement, j'ai dû contourner la place. Cette solution m'a permis de protéger au mieux les PMR et d'appliquer une pente de zéro pour cent sur la totalité du trajet. De plus, j'ai pu satisfaire le nombre de places que le commanditaire souhaitait soit plus de 55 places de stationnement. Mais le problème énoncé lors de l'oral mi-parcours à propos de la distance effectuée par les personnes handicapées m'a interrogé sur la pertinence de ma solution. Voilà pourquoi j'ai fait appel à L'APF (Association des Paralysés de France) qui m'a permis d'avoir un entretien avec M. Lesain président de l'AFM (Association française contre les myopathies) de la région Centre. Son regard critique m'a conforté dans l'idée de conserver le projet tout en prenant en compte quelques points à améliorer.

Une fois la zone piétonne partagée de la zone voitures, la pente hydrocarbure supérieure à 3 % d'inclinaison fut simple à mettre en place. Elle est donc répartie sur tout l'accès véhicules. Cependant les places de stationnement n'ont aucune pente, cela est dû à leur revêtement. Ce dernier est fait d'alvéoles végétalisées qui filtrent les hydrocarbures pour ensuite, grâce à la mise en place d'une membrane nopée avec géotextile, les diriger vers la canalisation principale. Le séparateur a été placé à côté de la parcelle. En effet, ce dernier devait se trouver au plus près de la rivière pour pouvoir rejeter plus facilement les eaux préalablement traitées par un jardin filtrant de proximité.

Enfin, pour répondre à la dernière contrainte, c'est à dire avoir un prix inférieur à 500 000 euros HT, j'ai divisé ce dernier en deux montants. Le prix incompressible et le prix de réhabilitation. Ce dernier dépendait de la proportion de la pente PMR et celle des hydrocarbures. Sachant que le prix d'un mètre carré de surface PMR est de 84 euros et celui de la surface hydrocarbure de 42,4 euros, la dominance de la surface supérieure à 3 % de pente était obligatoire si je voulais respecter mon enveloppe financière. Ce choix m'a permis d'aboutir à un prix de réhabilitation de 141 272,72 € HT.

Et donc de pouvoir mettre en place un mobilier urbain et un ponton avec son kiosque pour donner une nouvelle dimension à cette place.



PROJET INDIVIDUEL

Pour finir, j'ai présenté mon projet le 12 mai 2015 au maire de Château-Neuf-sur-Cher. Une architecte avait déjà fait une proposition qui n'avait pas été retenue compte tenu de son prix excessif. La présentation de mon étude a réactivé l'envie du maire, d'autant que le prix affiché pouvait encore être diminué par la suppression du kiosque. Monsieur le maire m'a demandé de lui adresser mon projet pour le retenir quand le budget permettra de mettre en oeuvre le réaménagement de cette place.

Il a apprécié la manière de présenter mon projet sous la forme d'un système à plusieurs entrées, ce qui a permis de bien appréhender l'ensemble des problèmes à résoudre. Mais aussi l'aspect complet du dossier (CCTP, DPGF et les plans) qui peut permettre une mise en place directe de ce projet. Le fait de pouvoir travailler directement pour un maître d'ouvrage a rendu mon projet plus réel, ce qui m'a conduit à travailler de manière rigoureuse et efficace. De plus la satisfaction d'avoir répondu aux attentes de M. Pelletier me confirme l'envie de poursuivre l'aménagement en perfectionnant mon approche des problèmes sous forme de système.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Carte de France avec repérage du terrain d'étude	5
Figure 2 : Croquis du plan actuel de la place du Bourg.	6
Figure 3 : Monsieur Pelletier	7
Figure 4 : Schématisation d'un système basique	8
Figure 5 : Système pour problématisé mon projet.....	10
Figure 6 : Accès au guichet de La Poste	11
Figure 7 : Convoyeur de fond.....	11
Figure 8 : Convoyeur de fond.....	12
Figure 9 : Accès latéral de La Poste	12
Figure 10 : Fond de la place avec ses deux types de revêtements.....	13
Figure 11 : repérage de 15 autres places de stationnements dans un rayon de 200m ..	14
Figure 12: Placette de La Poste plein jour	15
Figure 13 : Devant de la place vue de nuit	15
Figure 14 : Placette lors d'une livraison de fond	16
Figure 15 : Vue sur l'escalier pour piéton	16
Figure 16 : Vue sur l'élévateur	17
Figure 17 : Ponton servant le quai Est du Cher	18
Figure 18 : mobilier urbain.....	18
Figure 19 : Président de L'AFM Centre.....	19
Figure 20 : place de stationnement en épis	20
Figure 21 : Stationnement PMR à l'entrée de la place	21
Figure 22 : Stationnement PMR desservant La Poste	Erreur ! Signet non défini.
Figure 23 : Cuve hydrocarbure classe 1	23

BIBLIOGRAPHIE

📖 Ouvrage :

Dominique FERTE. *L'accessibilité en pratique : de la règle... à l'usage*. LE MONITEUR, 2012. 199p.

Raphaël ROMI. *Droit et administration de l'environnement : 8^{ème} édition*. Montchrestien, 2014. 543p.

Cyril GOUTTE, Nadia SAHMI. *Concevoir des espaces accessibles à tous : Transports, voirie, habitations, ERP, IOP, lieux de travail*. CSTB. 2008. 185p.

📖 Ouvrage électronique :

Corinne LAJOIE. *William Pelletier a présenté sa liste à Châteauneuf-sur-Cher*. Le Berry. 2014. (http://www.leberry.fr/cher/actualite/pays/boischaut/2014/02/27/william-pelletier-a-presente-sa-liste-a-chateauneuf-sur-cher_1891482.html)

📖 Thèse, mémoires, rapport :

Felix PARMENTIER. *Projet individuel. Réhabilitation de la halte ferroviaire de Pontchaillou et amélioration du trafic sur la ligne ter Rennes St Malo*. Polytech'Tours 2014

📖 Sites web :

Mairie de Châteauneuf sur Cher. <http://www.chateauneufsurcher.com/>



PROJET INDIVIDUEL

ANNEXE DES SIGLES

AFM : Association française contre les myopathies

CCTP : les cahiers des clauses techniques particulières rassemblent les clauses techniques d'un marché déterminé. Ce sont les stipulations qui donnent une description précise des prestations à réaliser et permettent à la personne responsable de suivre le déroulement du marché et la bonne exécution de ces prestations.

DDT : Direction départemental du territoire.

DPGF : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire est destinée à fournir le détail du prix forfaitaire précédent par Lot.

HT : Hors taxes

MOA : Maitre d'ouvrage (Monsieur Pelletier)

MOE : Maitre d'œuvre

PMR : Personnes à mobilité réduite

PROJET INDIVIDUEL

ANNEXE :

PLANS (sources PROUST Kévin, autocad2014):

- Annexe 1 : Plan de masse repérage de l'inaccessibilité PMR
- Annexe 2 : Coupes A-A, B-B, C-C du plan de masse : Définition de la pente actuelle
- Annexe 3 : Plan esthétique
- Annexe 4 : Plan architectural et technique
- Annexe 5 : Coupes architectural et technique

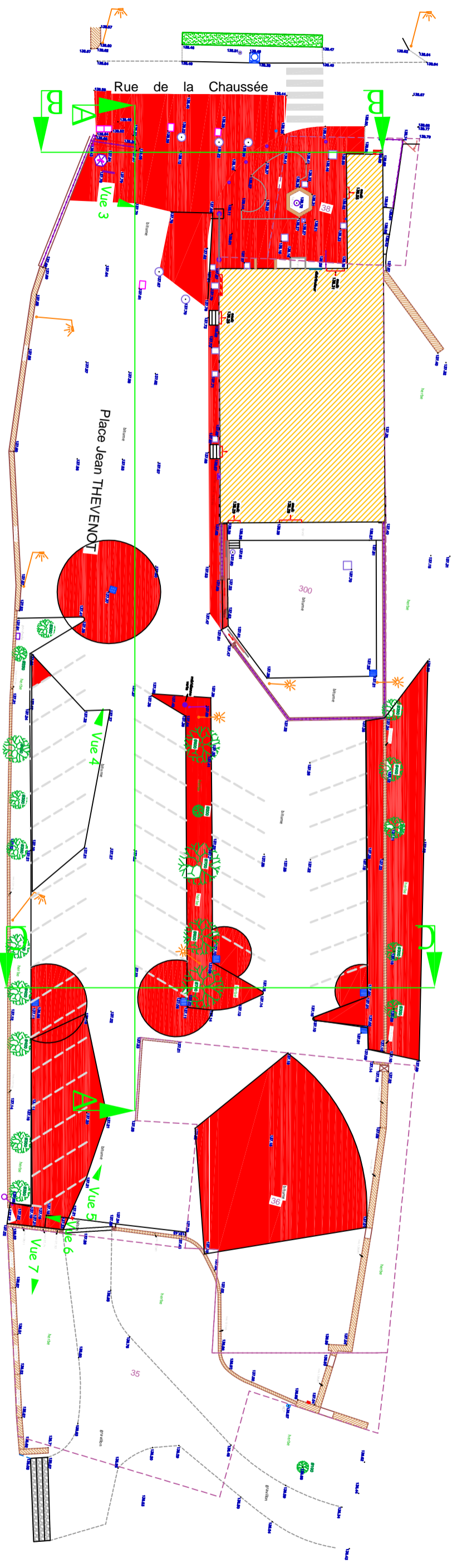
Nota : les plans devraient être imprimés en A0, l'obligation de rendre un format informatique nuit à la lisibilité.

Document (sources PROUST Kévin) :

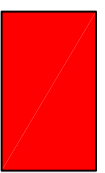
- Annexe 6 : Cahier des charges
- Annexe 7 : CCTP
- Annexe 8 : DPGF (source des prix : cabinet Maret économiste de la construction 79)



PROJET INDIVIDUEL



LEGENDE :



Surface supérieur à 2%
de pente

Département du CHER
 —
 Commune de
 CHATEAUNEUF SUR CHER
 Place Jean THEVENOT

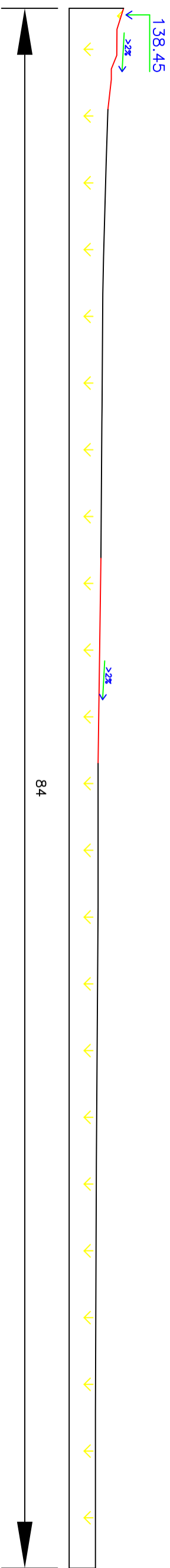
Plan de masse :
 repérage de
 l'inaccessibilité
 PMR

Echelle : 1/100

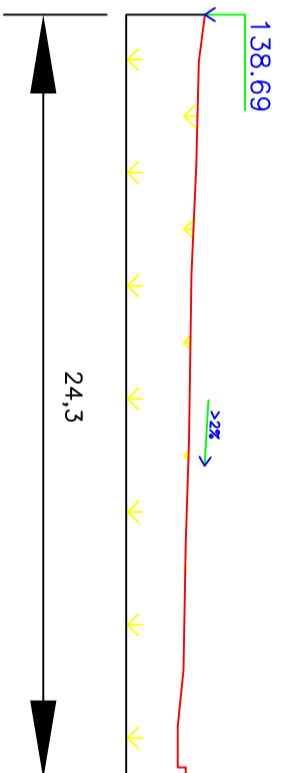
Date : 26/05/2015

PROUST

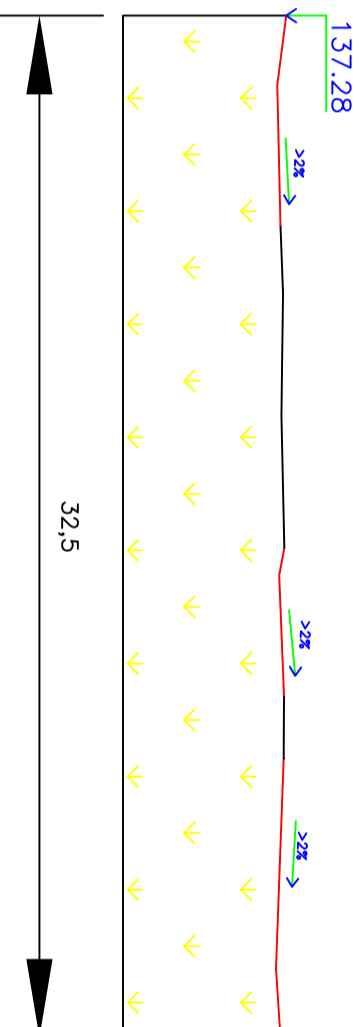
COUPE TRANSVERSALE A-A



COUPE TRANSVERSALE B-B



COUPE TRANSVERSALE C-C



LEGENDE :

-  Terre
-  Pente > 2%

Département du CHER — Commune de CHATEAUNOUF SUR CHER Place Jean THEVENOT		Coupe A, B et C: Définition de la pente actuelle		Echelle : 1/100	
				Date : 26/05/2015	
				PROUST	

REALISE PAR UN PRODUIT AUTODESK A BUT EDUCATIF



La cabine téléphonique est chargée et déchargée, un rétroviseur également sur cette zone en grès à vitre, à côté de la cabine.
La place handicapée est placée sur le passage pour avoir le même niveau aux alentours de la place et respecter les normes destinées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).



Pour l'accès au dépôt de courrier nous avons mis en place avec un revêtement de pavés en différents niveaux.
L'accès aux PMR est assuré par un ascenseur.
Pour l'accès à la poste, il est conseillé de la végétaliser. La boîte aux lettres sera mise sur pied et découpé pour dégager l'accès à l'ascenseur.



Les places de parking seront faites d'herbes pour végétaliser la place.
Sur les berges Ouest, pour éviter la vue d'un bloc de véhicules en stationnement, des bosquets d'arbres à croissance rapide seront mis en place.
Les arbres de cette berge seront conservés.



La passerelle respecte les normes PMR et est en chûtaign. On vient poser au même niveau que la passerelle les bancs, qui seront identiques aux bancs de la zone piétonne.
Un parterre de fleurs est mis en place, avec des sculptures et des parterres qui sont des plates-bandes sans pas d'élevage. On y mettra deux arbustes au centre, l'espagnol 'Vivier'.

Nous avons choisi de mettre en place une zone piétonne à l'entrée de la place pour faciliter le déplacement des personnes et rendre les véhicules. Au niveau de l'habitation et de la végétalisation de la place de la poste, il est conseillé de la végétaliser pour profiter du revêtement et ne pas couper les lignes toutes des piétons.



Un chemin a été réalisé au milieu de la place pour faciliter l'accès à l'entrée de la poste vers le bâtiment pour avoir un effet de profondeur.
On priorise également une végétalisation des murs autour du distributeur et de l'accès au convoyeur de fonds, avec des plantes tombantes.
L'accès pour le convoyeur de fonds est respecté (ci-dessous)



Une zone d'herbes est aménagée derrière la poste pour permettre aux piétons de décharger sur le pont de voir le pont.
Cette zone est priorisée également une végétalisation des murs autour du distributeur et de l'accès au convoyeur de fonds, avec des plantes tombantes.



La structure principale de ce projet est un ponton avec un abri qui exploite la berge Est de la place.
Cette zone sera une composition de différents composants arbustes, bancs, lampadaires pour donner la possibilité aux piétons de profiter de cette espace. Toutes personnes pourront profiter, puisque le ponton répond aux normes PMR.
Le mobilier urbain sera disposé sur la partie en herbe le long de ces plates de bois.
Un point de vue tactique, le ponton sera sur le terrain naturel qui sera renforcé grâce à des batardeaux.

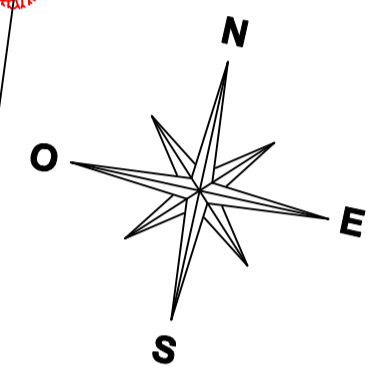
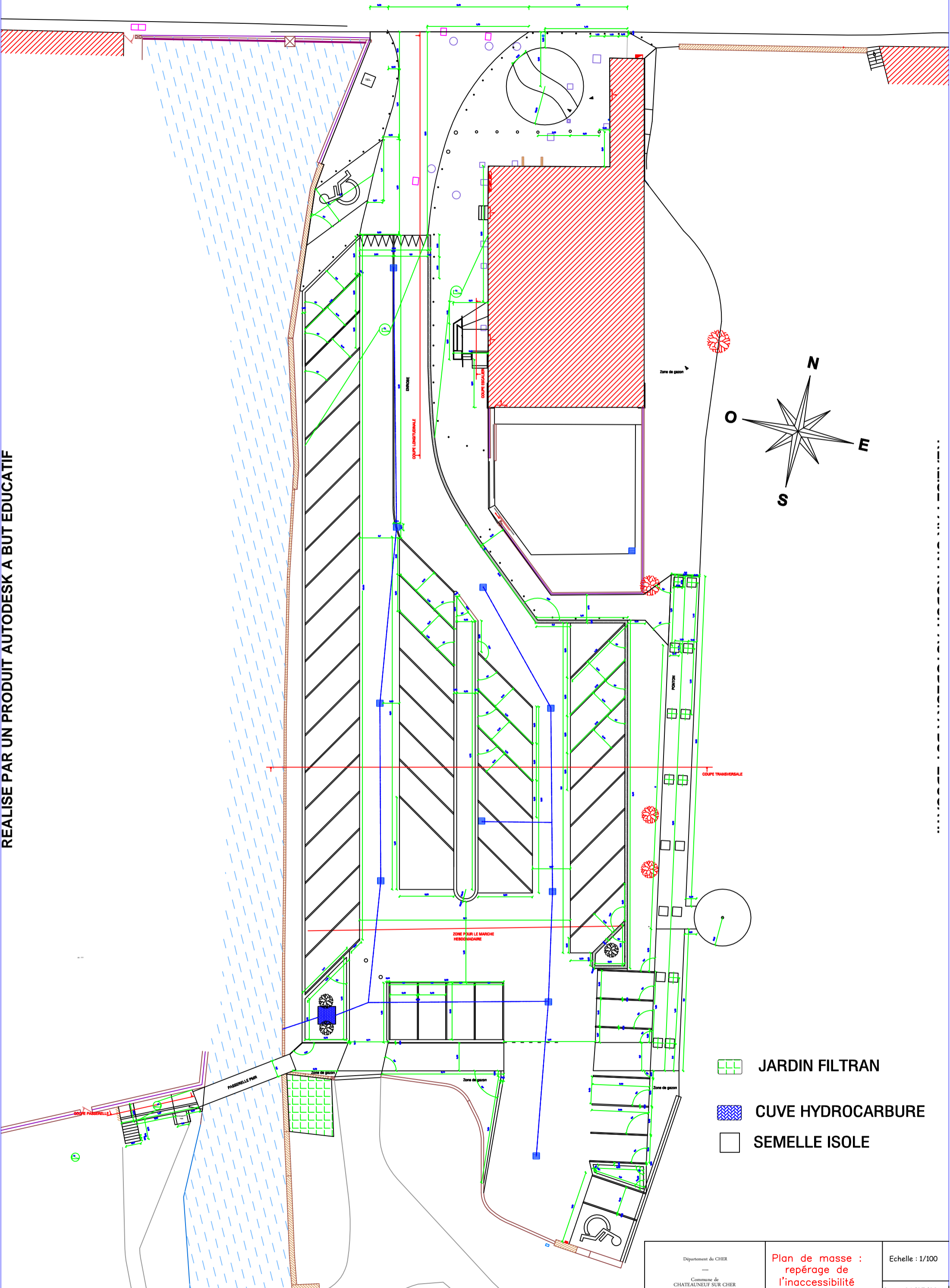
- Cypripes bleus
- Aune
- Bouleaux vernaux
- Lampadaires candelabre
- Poteaux anti-détournement
- Poteaux anti-détournement
- Points champs ronds
- Plaques d'évacuation
- Arbres à conserver
- Arbres à ajouter
- Arbres à supprimer




REABILITATION DE LA PLACE de la Poste

Le mur de pierre a été supprimé pour laisser place à un espace végétalisé avec des arbres.
On aura dans cette zone trois parterres de fleurs, avec toujours des parterres, sculptures, et compositions qui apporteront toute l'année une végétation dense et colorée.

Département du CHER Commune de CHATEAUNEUF SUR CHER Place Jean THEVENOT	Echelle : 1 Plan de masse : repérage de l'inaccessibilité PMR Date : 26/01 PROUST
---	--

REALISE PAR UN PRODUIT AUTODESK A BUT EDUCATIF

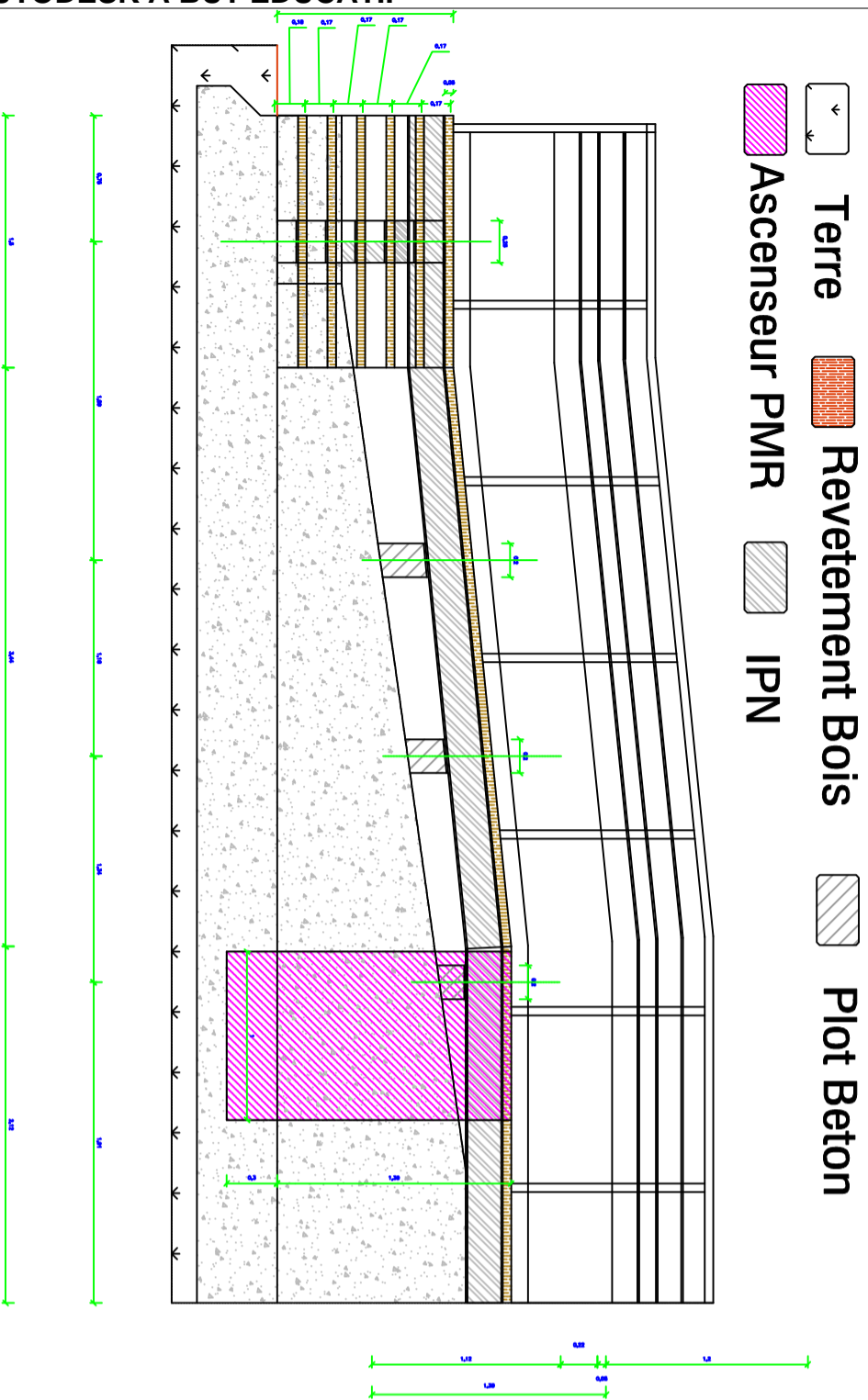


-  JARDIN FILTRAN
-  CUVE HYDROCARBURE
-  SEMELLE ISOLE

Département du CHER Commune de CHATEAUNEUF SUR CHER Place Jean THEVENOT	Plan de masse : repérage de l'inaccessibilité PMR	Echelle : 1/100 Date : 26/05/201 PROJIST
---	---	--

COUPE PASSERELLE

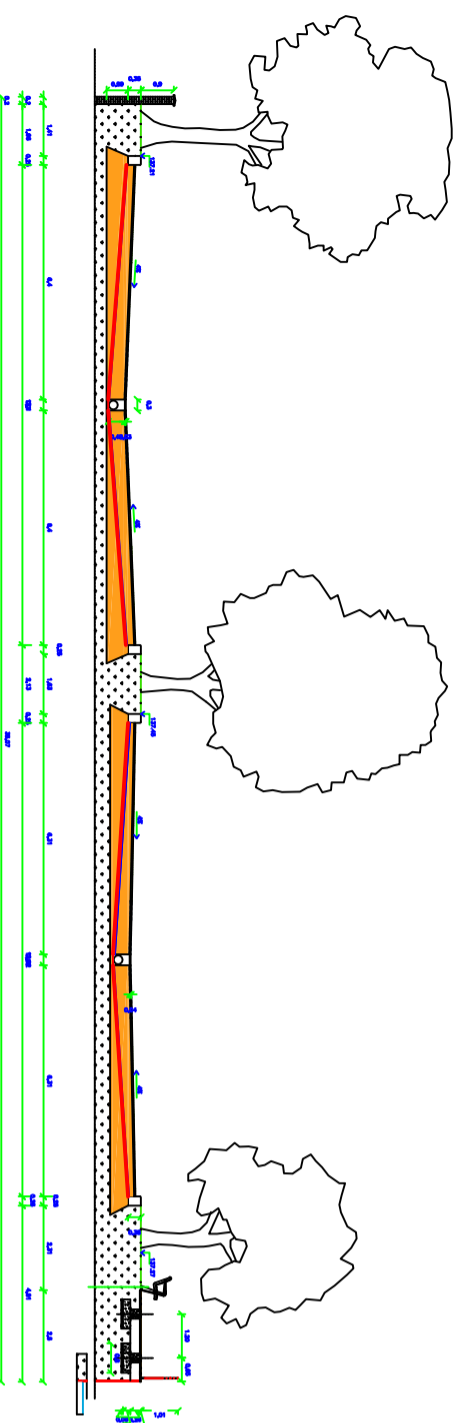
ECHELLE : 1/20



- Terre
- Revêtement Bois
- Pilot Beton
- Ascenseur PMR
- IPN

COUPE TRANSVERSALE

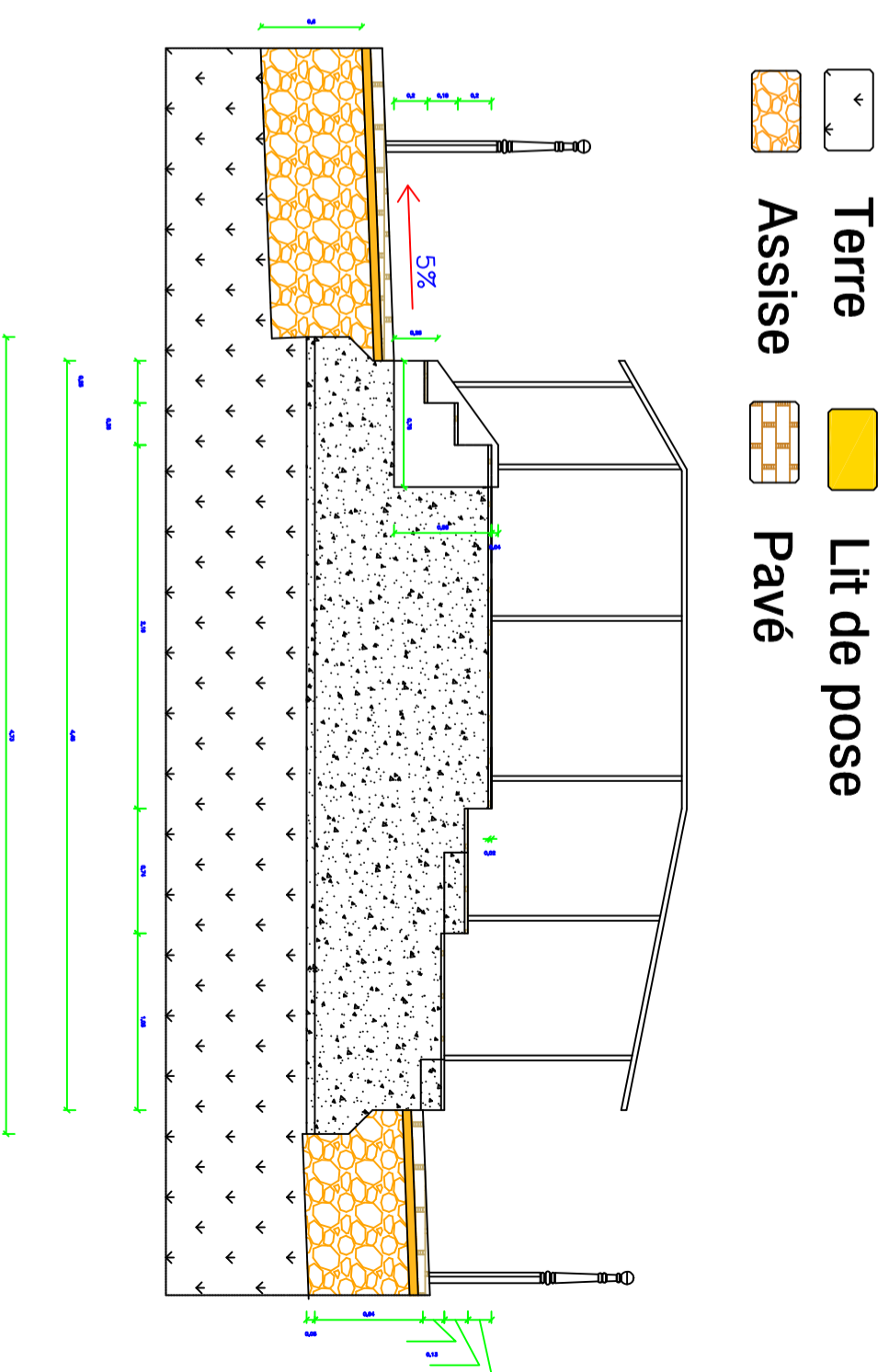
ECHELLE : 1/100



- Terre
- Bordure en granite
- Assise
- Place de parking végétalisé
- Revêtement chauffé
- Bois
- Membrane nopée avec géotextile
- Support métallique

COUPE ESCALIER

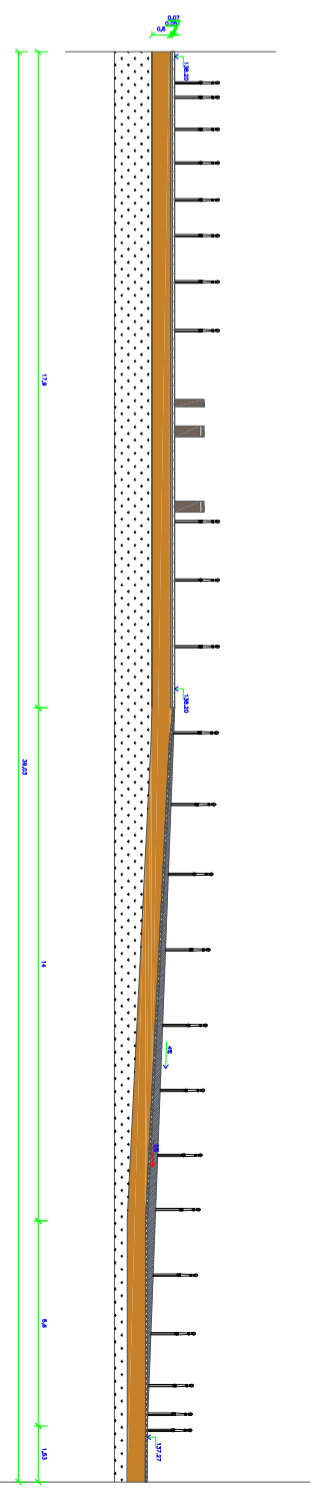
ECHELLE : 1/21



- Terre
- Assise
- Lit de pose
- Pavé

COUPE LONGITUDINALE

ECHELLE : 1/100



- Terre
- Bordure en granite
- Assise
- Lit de pose
- Revêtement chauffé
- Pavé

LOT 1 TERRASSEMENT VRD

N°	DÉSIGNATION Rappel des prestations générales et détaillées du CCTP	U	Quantités Indicative	Quantités Entreprise	Prix Unitaires	SOUS TOTAUX en Euros HT
1	INSTALLATION DE CHANTIER					
1.1	INSTALLATION DE CHANTIER POUR L'ENSEMBLE DU CHANTIERS					
1.1.1	PRESTATIONS DE SECURITE DEMANDEES DANS LE PLAN GENERAL DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (P.G.C.S.P.S.)	EN	1,00	1,00	1 500,00 €	1 500,00 €
1.1.2	INSTALLATIONS DES BUNGALOWS ET MOYENS DE LEVAGE	EN	1,00	1,00	5 000,00 €	5 000,00 €
1.1.3	BRANCHEMENTS PROVISOIRES	EN	1,00	1,00	300,00 €	300,00 €
1.1.4	PANNEAU DE CHANTIER	U	1,00	1,00	750,00 €	750,00 €
1.1.5	CLOTURE DE CHANTIER EN PANNEAUX DE TREILLIS SOUDE	ML	120,00	120,00	13,00 €	1 560,00 €
1.1.6	PORTAIL A 2 VANTAUX EN PANNEAUX DE TREILLIS SOUDE, DE 5.00 ML DE LARGE	U	1,00	1,00	200,00 €	200,00 €
1.1.7	PORTILLON A 1 VANTAIL EN PANNEAUX DE TREILLIS SOUDE, DE 1.00 ML DE LARGE	U	1,00	1,00	120,00 €	120,00 €
1.1.8	ENTRETIEN DE PATEFORME PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX COMPRIS EMPIERREMENT COMPLEMENTAIRE	M²	1,00	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €
1.1.9	ETABLISSEMENT D'UN CONSTAT D'ETAT DES LIEUX (PROPRIETES, VOIRIES ET EQUIPEMENT...)	EN	1,00	1,00	450,00 €	450,00 €
1.1.10	GESTION DES DECHETS ET DES DECOMBRES	EN	1,00	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €
1.2	DECAPAGE ET PREPARATION DU CHANTIERS					
1.2.1	Aire de vie voirie provisoire zone de stockage remise en etat	U	1	1	350,00 €	350,00 €
1.2.2	Démolition muret	M3	3,125	3,125	70,00 €	218,75 €
1.2.3	Arrachage des arbres	U	4	4	450,00 €	1 800,00 €
1.2.4	Comblement des souches et évacuation en décharge	U	4	4	85,00 €	340,00 €
1.2.5	Dévoilement du réseaux EP en rive de bâtiment					
	Tranchée	ML	176	176	190,00 €	33 440,00 €
	Canalisation	ML	176	176	70,00 €	12 320,00 €
	Regard	U	7	7	50,00 €	350,00 €
Total INSTALLATION DE CHANTIER POUR L'ENSEMBLE DE L'OPERATION						60 698,75 €

2 TERRASSEMENTS						
2.1	RABOTAGE					
2.1.1	EXECUTION AUX ENGS MECANIQUES, SUR 0.20 ML D'EPaisseur MOYENNE, ET STOCKAGE SUR SITE DES GRAVAS	M²	2 350,00	2 350,00	21,40 €	50 290,00 €
2.2	TRAVAUX DIVERS DE TERRASSEMENT					
2.2.1	DRESSEMENT, NIVELLEMENT ET COMPACTAGE DU FOND DE FORME (A 95%) (COMPRIS FORME DE PENTE POUR EVACUATION DES EAUX)	M²	2 350,00	2 350,00	0,60 €	1 410,00 €
2.2.2	FEUTRE GEOTEXTILE NON TISSE	M²	2 350,00	2 350,00	1,00 €	2 350,00 €
2.2.2	Fouille trous, engins, terrains toute nature (fondation ponton)	M3	4,21	4,21	27,16 €	114,29 €
2.2.4	APPORT DE REMBLAIS G.N.T. CALCAIRE 0/31.5 COMPRIS COMPACTAGE POUR PLATEFORME TRAVAIL COMPRIS COMPACTAGE (CUBE COMPRENANT FOISONNEMENT DE 30%)	M3	125,00	125,00	22,00 €	2 750,00 €
2.2.5	CAMPAGNE DE 1 ESSAIS DE COMPACITE DU FOND DE FORME ET DE LA PLATEFORME POUR LE BATIMENT (MESURE DE EV2 SUIVANT ETUDE DE SOL)	U	1,00	1,00	700,00 €	700,00 €
2.3	BATARDEAU					
2.3.1	Palplanches de dragage de 5m de large en bois (ep 10 / lrg 100)	U	10	10	480,00 €	4 800,00 €
2.3.2	Pompage des eaux (250 m³/h)	U	1	1	250,00 €	250,00 €
2.3.3	Remblais apporté sur le chantiers type gravillons	M3	85,5	85,5	41,00 €	3 505,50 €
2.3.4	Compactage sur la totalité du remblais (Rouleau Compacteur)	M²	53,5	53,5	2,80 €	149,80 €
Total TERRASSEMENTS						66 319,59 €

3 VOIRIE						
3.1	VOIRIE - PARKING V.L.					
3.1.1	DRESSEMENT, NIVELLEMENT ET COMPACTAGE DU FOND DE FORME	M²	900,00	900,00	0,60 €	540,00 €
3.1.2	COUCHE DE FONDATION, EN G.N.T. CALCAIRE 0/60, DE 0.30 ML D'EPaisseur	M²	900,00	900,00	12,00 €	10 800,00 €
3.1.3	CORPS DE CHAUSSEE, EN G.N.T. CALCAIRE 0/31.5, DE 0.20 ML D'EPaisseur	M²	900,00	900,00	6,00 €	5 400,00 €
3.1.4	Couche d'accrochage	M²	900,00	900,00	2,80 €	2 520,00 €
3.1.5	TAPIS ENROBE NOIR DENSE A CHAUD 0/10, A RAISON DE 140 KG/M2	M²	900,00	900,00	14,00 €	12 600,00 €
3.1.6	TRASSAGE DES PLACE	U	55,00	55,00	7,00 €	385,00 €

3.2	VOIRIE - VOIE DE CIRCULATION PIETON					
3.2.1	Couche de sable de 0,20m d'épaisseur	M²	900	900	2,50 €	2 250,00 €
3.2.2	Pavé CALCAIRE BLANC revêtement (20*40*7)	M²	1078	1078	70,00 €	75 460,00 €
3.2.3	Joint béton ciré	ML	450	450	11,50 €	5 175,00 €
3.4	VOIRIE PLACE DE PARKING VEGETALISE					
3.4.1	DRESSEMENT, NIVELLEMENT ET COMPACTAGE DU FOND DE FORME	M²	592,00	592,00	0,60 €	355,20 €
3.4.2	COUCHE DE FONDATION, EN G.N.T. CALCAIRE 0/60, DE 0.30 ML D'EPAISSEUR	M²	592,00	592,00	12,00 €	7 104,00 €
3.4.3	CORPS DE CHAUSSEE, EN G.N.T. CALCAIRE 0/31.5, DE 0.20 ML D'EPAISSEUR	M²	592,00	592,00	6,00 €	3 552,00 €
3.4.4	Dalle à engazonner 50 x 25 cm	M²	592,00	592,00	20,32 €	12 029,44 €
3.4.5	TERRE VEGETAL	M3	159,84	159,84	12,00 €	1 918,08 €
3.4.6	ENGAZOMMENT	M2	592,00	592,00	2,00 €	1 184,00 €
Total VOIRIE						141 272,72 €

5 RESEAUX

5.1.1	CUVE HYDROCARBURE					
	CUVE HYDROCARBURE 5000L	U	1	1	8 562,66 €	8 562,66 €
	RACCORDEMENT AU RESEAU EP	U	1	1	135,00 €	135,00 €
5.1.2	TERRASSEMENT EN TRANCHEE					
5.1.2.1	Fouilles en tranchées pour massif drainant	M3	9	9	252,30 €	2 270,70 €
	Fouilles en tranchées pour calages et assises du réseau d'eau pluviale	M3	9	9	130,36 €	1 173,24 €
	RESEAU DE DRAINAGE					
5.2.1	MASSIFS DRAINANT GRAVITAIRE					
	Tranchée drainante, drains rigides PVC, DN 160, géotextile, enrobage en	ML	167	167	10,40 €	1 736,80 €

5.2.2	REGARDS D'INSPECTION Regards préfabriqué en béton de forme cubique 30x30, tampon à cadre en fonte classe B125	U	7	7	80,00 €	560,00 €
5.2.3	BARBACANES Perçements, barbacanes en tube PVC	U	4	4	28,00 €	112,00 €
5.2.4	RACCORDEMENT AU RESEAU DE VOIRIE. Regards et raccordement au réseau public	U	4	4	45,00 €	180,00 €
5.3.1	REMBLAIS. REMBLAI GENERAL					
5.3.1.1	Remblaiement, couche drainante, géotextile, couche de circulation sablé, suivant CCTP	M3	116,9	116,9	65,00 €	7 598,50 €
5.3.1.2	Plus value pour couche de finition sablée hors zone de décaissement	M3	16,7	16,7	0,80 €	13,36 €

ToTal de Réseau

22 342,26 €

LOT 2 GROS OEUVRE

1.3	CONSTRUCTION ET POSE DE LA PASSERELLE					
1.3.1	Destruction de la passerelle excitante	U	4,69	4,69	285,00 €	1 336,65 €
1.3.3	Ajout d'un IPE pour reprendre les efforts IPE 200	ML	14,23	14,23	110,18 €	1 567,86 €
1.3.4	Caractéristiques : - Passerelle usage piétons en pin traité. - Lasure couleur châtaigner. - Fixation de la passerelle sur lots béton avec sabots galvanisés et goujons (fournis). Pose de la passerelle fixation platine	U	1,00	1,00	12 700,00 €	12 700,00 €
		U	4,00	4,00	500,00 €	2 000,00 €
1.3.5	Coffrage / ferrailage / beton C25/30	M3	4,23	4,23	225,00 €	951,75 €
1.3.6	Escalier en iroko double limon crémaillère poteaux bois lisses plates en bois	U	1,00	1,00	2 475,00 €	2 475,00 €

Total de LA PASSERELLE

21031,2614

4 BANDES AUTOUR DU PARKING ET DE LA MEDIANE VERTE

4.1	Bordure en granite avec Joint	ML	265,00	265,00	31,00 €	8 215,00 €
4.2	Joint de fragmentation	ML	27,23	27,23	15,00 €	408,45 €

Total de BANDES AUTOUR DU PARKING ET DE LA MEDIANE VERTE

8 623,45 €

SEMELLE ISOLEE PONTON (80*80*20)						
Béton de propreté C 16/20	M3	0,328	0,328	160,00 €	52,48 €	
Semelle isolée - Coffrage courant	M2	5,12	5,12	30,00 €	153,60 €	
Semelle isolée - Béton C 25/30	M3	1,024	1,024	185,00 €	189,44 €	
Semelle isolée - Aciers H.A.	KG	71,68	71,68	2,50 €	179,20 €	

Total SEMELLE ISOLEE PONTON

574,72

LOT 3 CONSTRUCTION BOIS

PONTON						
Planches avivées en chêne sur place rabotées (20*200*2,7)	U	220	220	98,63 €	21 698,60 €	
Poutre de 5 m de longueur (25*500*25)	U	20	20	1 218,75 €	24 375,00 €	
Fixation platine de liaison en acier (semelle-poutre)	U	9	9	124,30 €	1 118,70 €	
Garde-corps Inoline Black (deux mètre linéaire)	U	59,5	59,5	229,00 €	13 625,50 €	
KIOSQUE						
Tonnelle bois " Nice " - 25.73m ² - 5.57 x h. 3.47 m	U	1,00	1,00	3 410,00 €	3 410,00 €	
Assise pour la tonnelle en chêne massif - Poutre de 5 m de longueur (25*500*25)	U	9,00	9,00	1 518,75 €	13 668,75 €	
Fixation à double méplat avec étriers cloué	U	8	8	243,68 €	1 949,44 €	
Pieux bois (30 cm de diamètre) enfoncé par machine à poussé hydraulique	U	8,00	8,00	2 075,37 €	16 602,96 €	

Total PONTON

96 448,95 €

LOT 4 AMMENAGEMENT EXTERIEUR

1.1.2	Lampadaire PARIS, 2 éclairages, fonte d'aluminium époxy, noir	U	6	6	264,90 €	794,70 €
1.2	MOBILIER					
1.2.1	Banquette en bois Jardinière en bois "PERIGUEUX"	U	2	2	658,60 €	1 317,19 €
1.2.2	Corbeille cendrier aspect acier bois ouverture périphérique 70 litres	U	6	6	314,28 €	1 885,68 €
1.2.3	GECKO - Banc de jardin en bois et fonte	U	3,00	3,00	90,14 €	270,42 €
1.2.4	Range vélo au sol pour 5 vélos cote à cote (L. 1870 x l. 375 x H. 640)	U	1,00	1,00	239,00 €	239,00 €
1.2.5	Panneau de signalisation	lot	1,00	1,00	2 520,00 €	2 520,00 €
1.3	AMENAGEMENT PAYSAGE					
1.3.1	Plante vivaces	M ²	48	48	70,43	3 380,64 €
1.3.2	Arbres					
1.3.2.1	Auln	U	1	1	427,47	427,47 €
1.3.2.2	Cyprès bleu	U	2	2	376,88	753,76 €
1.3.2.3	bouleau verruqueux	U	7	7	29,9	209,30 €
1.3.3	Haie elaeagus viveleg (un pied tous les mètres)	MI	13	13	35	455,00 €

Total du AMENAGEMENT EXTERIEUR

12 970,31 €

LOT 5 PEINTURE

1.1	NETTOYER					
1.1.1	DECAPAGE DES MOUSSE PAR JET SOUS PRESSION	M ²	65	65	2,50 €	162,50 €
1.1.2	TRAITEMENT DES SURFACE FINIS ANTI-MOUSSE	M ²	65	65	4,50 €	292,50 €
1.2	Ravalement Façade et escalier accès poste					
1.2.1	Pose d'un crépis	M ²	82,62	82,62	20	1 652,40 €
1.2.2	FINITION PAR 2 COUCHES PEINTURE PLIOLITE MATE, TRAVAIL SOIGNE	M ²	82,62	82,62	12	991,44 €

Total du lot PEINTURE

3 098,84 €

LOT 6 ASCENSEUR PERSONNE A MOBILITE REDUITE

Plateforme Elévatrice « Melody 1 »	U	1,00	1,00	9 105,00 €	9 105,00 €
Plateforme Elévatrice « Melody 2 »	U	1,00	1,00	11 890,00 €	11 890,00 €
Total d'Ascenseur PMR					20 995,00 €

En date du 26/05/2015	TOTAL HT	454 375,85 €
	TVA 20%	90 875,17 €
	TOTAL TTC	545 251,03 €

PRESCRIPTION COMMUNE

Table des matières

LOT 1 : TERRASSEMENT GENERAL.....	6
TERRASSEMENT.....	6
ARTICLE I -DECAPAGE DE TERRE VEGETALE.....	6
ARTICLE II TRAVAUX PREALABLES AUX TERRASSEMENTS	6
ARTICLE III - EXECUTION DES DEBLAIS ET REGLAGE DES PLATES-FORMES ET TALUS.....	8
ARTICLE IV -REMBLAI ET COUCHE DE FORME.....	9
ARTICLE V – PRESCRIPTIONS DIVERSES.....	10
VOIRIE.....	11
I COUCHE SUPERIEUR DE LA VOIRIE.....	11
RESEAU	12
ARTICLE I - RENCONTRE DES CABLES, CANALISATIONS ET AUTRES OUVRAGES.....	12
ARTICLE II - EXECUTION DES FOUILLES POUR TRANCHEES D'ASSAINISSEMENT	12
ARTICLE III- POSE DES CANALISATIONS ET DE LEURS ACCESSOIRES	13
LOT 2 : GROS OEUVRE.....	15
ARTICLE I-BORDURE PIERRE.....	15
ARTICLE III-ACCES POST.....	16
ARTICLE IV – SEMELLES ISOLES.....	16
LOT 3 : CONSTRUCTION BOIS	18
ARTICLE I- PONTON.....	18
ARTICLE II- KIOSQUE.....	18
LOT 4 AMMENAGEMENT EXTERIEUR.....	19
ARTICLE II- MOBILIER EXTERIEURS.....	19
ARTICLE III- AMENAGEMENT PAYSAGER.....	20
LOT 5 : PEINTURE.....	21
ARTICLE I Ravalement.....	21
ARTICLE I Réservations	21
ARTICLE II Fourreaux.....	22
ARTICLE III Encastremets	22
ARTICLE IV Protection des matériels	22

ARTICLE 1.1 - OBJET DU MARCHÉ - GENERALITES

Ce Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) définit les spécifications des matériaux et produits ainsi que les conditions d'exécution des :

- **Travaux de V.R.D**
- **Aménagement de la place de Verdun**
- **Terrassement**
- **Voirie**
- **Revêtement**
- **Assainissement hydrocarbure**
- **Eclairage public**

sur la commune de Chateauneuf sur Cher (département du Cher)

ARTICLE 1.2 - CONSISTANCE DES TRAVAUX

TRAVAUX COMPRIS DANS L'ENTREPRISE

L'entreprise comprend :

- **Installation de chantier :**
 - *Installation, implantation et repliement de chantier*
 - *Nettoyage général du terrain et des voies de circulation*
- **Travaux préparatoires – Terrassements :**
 - *Démolition de chaussée*
 - *Terrassement en déblais*
 - *Terrassements complémentaires en déblais*
 - *Remblais d'apport en grave*
 - *Sciage soigné des enrobés*
 - *Démolition de bordures et caniveaux de tous types*
 - *Démolition béton armé ou non armé*
 - *Abattage, dessouchage et évacuation d'arbre existant*
 - *Dépose, nettoyage et mise en dépôt Ville de mobilier*
 - *Dépose de signalisation verticale*
 - *Décapage de terre végétale et mise en stock provisoire*

- **Voirie:**

Les caractéristiques de la voirie sont :

CHAUSSEE EN ENROBE

- Fourniture et mise en oeuvre d'une couche de fondation Calcaire 0/60 de 0,30ML d'épaisseur
- Fourniture et mise en oeuvre d'un corps de chaussée Calcaire 0/31,5 de 0,20ML d'épaisseur
- Fourniture et mise en oeuvre couche d'accrochage
- Fourniture et mise en oeuvre de BBSG 0/10 noir sur 5 cm

STATIONNEMENT EN ENROBE

- Fourniture et mise en oeuvre d'une couche de fondation Calcaire 0/60 de 0,30ML d'épaisseur
- Fourniture et mise en oeuvre d'un corps de chaussée Calcaire 0/31,5 de 0,20ML d'épaisseur
- Fourniture et mise en oeuvre couche d'accrochage
- Fourniture et mise en oeuvre de BBSG 0/10 noir sur 5 cm

CHAUSSEE EN BETON DESACTIVE

- Fourniture et mise en oeuvre d'une couche de fondation Calcaire 0/60 de 0,30ML d'épaisseur
- Fourniture et mise en oeuvre d'enduit de cure
- Fourniture et mise en oeuvre de béton désactivé sur 12 cm
- Fourniture et mise en oeuvre d'une résine de protection

CIRCULATION PIETON

- Fourniture et mise en oeuvre d'une Couche de sable de 0,20m d'épaisseur
- Fourniture et mise en oeuvre de pavé CALCAIRE BLANC revêtement (20*40*7)
- Fourniture et mise en oeuvre de joint béton ciré

BORDURES ET CANIVEAUX

- **Assainissement**

Les travaux comprendront :

- Les travaux de terrassements pour l'exécution des tranchées des canalisations en terrain de toute nature,
- Les travaux éventuels de rabattement de nappe et pompage,
- La fourniture et la pose des canalisations comprenant tuyaux, pièces de raccord et autres éléments de réseaux ou spéciaux,
- L'exécution de tous les joints compris fournitures et prestations,
- La construction de tous les ouvrages accessoires en maçonnerie et autres nécessaires,
- La fourniture et la pose des éléments préfabriqués des regards,
- La fourniture d'une cuve hydrocarbure de 5m³
- Les travaux complémentaires compris fournitures et prestations nécessaires pour livrer le réseau d'assainissement en complet et parfait état de fonctionnement,
- Le remblaiement des fouilles,
- L'évacuation hors du chantier des terres en excédent,
- L'apport de matériau pour remblai si nécessaire,
- Le compactage soigné des remblais,
- La mise à niveau définitive des différents ouvrages,

– *La réalisation des essais et contrôles.*

• ***Eclairage Public***

· Les travaux comprendront :

- *La suppression de candélabres existants*
- *Les travaux de terrassements pour l'exécution des tranchées du réseau en terrain de toute nature,*
- *Les travaux éventuels de rabattement de nappe et pompage,*
- *La fourniture et la pose des fourreaux et câble de terre*
- *La fourniture et la pose du câble U1000 RO2V*
- *La fourniture et la pose des candélabres*
- *L'équipement de leur lampe, platine d'alimentation, et boîtier classe II.*
- *La fourniture du consul.*
- *Les raccordements*
- *Les essais, le contrôle des installations et établissement du dossier de recollement.*

• ***Mobilier Urbain***

Les travaux comprendront :

- *La fourniture et la pose de potelet amovible*
- *La fourniture et la pose de potelets PMR*
- *La fourniture et la pose de corbeilles de propreté*
- *La fourniture et la pose de banc sans dossier*
- *La fourniture et la pose de banc avec dossier*
- *La fourniture et la pose de range vélos*

• ***Espaces vert***

Les travaux comprendront :

- *La reprise sur stock et mise en oeuvre de terre végétale*
- *La fourniture et la mise en oeuvre de terre végétale*
- *La réalisation de fosses de plantation*
- *La fourniture et la plantation d'arbres hautes tiges*
- *La fourniture et la plantation d'arbustes*
- *L'engazonnement*

• ***Signalisation***

Les travaux comprendront :

pour la signalisation verticale :

- *la mise en oeuvre conformément au plan et à la réglementation en vigueur.*

pour la signalisation horizontale :

- *le nettoyage des surfaces à revêtir,*
- *le prémarquage*
- *la fourniture et mise en oeuvre de résine à froid*
- *le marquage conformément au plan et à la réglementation en vigueur.*

• ***Travaux de fin de Chantier***

Les travaux comprendront :

- *Plans de récolement*
- *Nettoyage du chantier*

ARTICLE 1.3 - INTERVENTIONS EXTERIEURES

En plus des interventions visées à l'article 1.2.2, l'attention de l'entrepreneur est appelée sur l'exécution antérieure, simultanée et postérieure des travaux extérieurs suivants dans l'emprise du chantier ou à proximité.

- **GESTION INTERFACES ORGANISATIONNELLES ET TECHNIQUES**

Elle sera assurée par le Maître d'oeuvre.

Interfaces organisationnelles

Avant le début de tous travaux, un procès verbal d'état des lieux sera dressé mentionnant les limites des emprises.

Les travaux de déplacement ou de protection des réseaux des concessionnaires seront réalisés avant le début des travaux du présent marché.

Interfaces techniques

Le Maître d'œuvre fournira les plans de récolement des réseaux déplacés. L'entreprise du marché prendra toutes les mesures nécessaires pour ne pas endommager les réseaux. Les installations d'exploitation des réseaux resteront accessibles durant les travaux de voirie (vannes, chambres, etc...)

ARTICLE 1.4 - SCHEMA D'ORGANISATION ET DE SUIVI DE L'EVACUATION DES DECHETS (SOSED)

Types de déchets	Stockage	Destination
Palettes et conditionnement en bois non traitée, bois	Vrac	Vrac Valorisation matière ou réemploi
Gravats, pierres naturelles, terre, béton ordinaire, carrelages, briques, parpaings, tuiles, ardoises, pavés, ciment, porcelaine, déchets minéraux	Benne	Centre d'enfouissement technique agréé classe III (déchets inertes)
Déchets industriels banals type plâtre, doublage et carreaux plâtre, polystyrène, laines minérales, déchets bois, cloisons, fenêtres, verre à vitre, plastique de canalisation, mousses plastiques, sacs de ciments vides	Benne	Centre d'enfouissement technique agréé classe II (déchets ménagers et assimilés)
Plastiques souples, housses de palettes en plastiques thermorétractable	Benne	Centre d'enfouissement technique agréé classe II
Cartons d'emballage	Benne	Centre de tri pour valorisation de la matière

- les méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents déchets.

- les moyens de contrôle, de suivi et de traçabilité qui seront mis en œuvre pendant les travaux.

LOT 1 : TERRASSEMENT GENERAL

TERRASSEMENT

ARTICLE I -DECAPAGE DE TERRE VEGETALE

I.1- REALISATION DES DECAPAGES

Avant travaux de terrassement, la terre végétale sera soigneusement décapée. L'épaisseur de ce décapage sera fonction de l'épaisseur de la couche de terre végétale existante, étant bien précisé que sur toutes les emprises devant recevoir directement des ouvrages tels que dallages, voiries, etc., la totalité de l'épaisseur de terre végétale existante devra être enlevée. Cette terre végétale sera purgée des grosses racines, branches ou autres matières impropres, et mise en dépôt en une ou plusieurs buttes de forme géométriquement facilement cubables dont le dessus sera penté.

I.2- STOCKAGE DES TERRES VEGETALES

L'emplacement du dépôt sera défini par le maître d'oeuvre en temps voulu. En fonction des besoins en terre végétale pour les espaces verts envisagés, les excédents éventuels de terre végétale seront à évacuer hors du chantier par l'entrepreneur.

ARTICLE II TRAVAUX PREALABLES AUX TERRASSEMENTS

II.1- ARRACHAGE ET ABATTAGE D'ARBRES.

L'entrepreneur est chargé d'arracher ou d'abattre et dessoucher trois arbres (cf plan arbre rouge) Ces produits sont laissés à la disposition de l'Entrepreneur qui a la charge et la responsabilité de leur évacuation. Ils peuvent être évacués après brûlage éventuel, moyennant application des mesures de sécurité prescrites par le Service Départemental d'Incendie que l'Entrepreneur doit consulter en temps utile.

II.2- BROUSSAILLES, TAILLIS, HAIES

L'entrepreneur est chargé de supprimer toutes les haies ou arbustes qui se situeront sur la rive EST à l'emplacement du nouveau ponton. Ces produits sont laissés à la disposition de l'Entrepreneur qui a la charge et la responsabilité de leur évacuation. Ils peuvent être évacués après brûlage éventuel, moyennant application des mesures de sécurité prescrites

par le Service Départemental d'Incendie que l'Entrepreneur doit consulter en temps utile.

II.3 – DESSOUCHAGE.

Toutes les souches situées sous moins de 4 (quatre) mètres de remblai, doivent être enlevées ainsi que toutes les souches qui ont subi un quelconque déplacement avant la pose de remblai.
Les souches enlevées sont à évacuer.

II.4 - DEMOLITION DES CONSTRUCTIONS EN MACONNERIE.

Les constructions situées dans les emprises sont démolies sur ordre ou après autorisation du Maître d'oeuvre, par tous moyens au choix de l'Entrepreneur, à l'exclusion d'explosifs.
Ces démolitions sont exécutées jusqu'à un mètre au-dessous du niveau du fond de forme en déblai ou du terrain naturel en remblai.
Les matériaux provenant des démolitions seront évacués aux frais de l'entrepreneur.

II.5 - DEPOSE DU MOBILIER URBAIN

L'entreprise devra enlever le mobilier urbain excisant, et devra le placé dans un entrepôt prévu et désigné par le maître d'ouvrage.

II.6 - DEPOSE DES PANNEAUX DE SIGNALISATION ET BALISES

Les panneaux et balises seront déposés soigneusement et mis en dépôt à l'emplacement indiqué par le Maître d'ouvrage.

II.7 - DEMOLITION DE CHAUSSEE

Les produits de cette démolition doivent être évacués conformément aux dispositions du SOSED.
Au droit des raccordements avec le réseau routier existant, les chaussées en matériaux traités à démolir doivent être préalablement découpées avec précaution, par sciage, de façon que leur enlèvement mécanique n'endommage pas la partie de chaussée sur laquelle tout ou partie du trafic est reporté.

Le corps de chaussée à démolir peut être constitué d'une couche de roulement, d'une couche de fondation ou de base. La destruction peut nécessiter un B.R.H. ou l'utilisation d'une raboteuse.

Avant la démolition de la chaussée, il sera procédé au sciage des couches successives à démolir au droit des raccordements avec les chaussées existantes.

II.8 BATARDEAUX

Généralités

Les hypothèses de sol à prendre en compte dans les justifications des batardeaux sont proposées par l'entrepreneur, sur la base des éléments du rapport géotechnique joints au présent CCTP. Elles sont soumises au visa du maître d'œuvre avant établissement de la note de calcul des batardeaux. Toutes les phases d'édification doivent être justifiées et les caractéristiques des sols précisées.

Prise en compte des niveaux d'eau

Les calculs doivent prendre en compte les niveaux d'eau maximal et minimal de part et d'autre du batardeau.

Ces niveaux sont précisés sur les plans d'exécution.

Dans le cas d'un pompage avec circulation d'eau dans le sol, les calculs doivent :

- fournir une estimation des débits de pompage attendus compte tenu de la perméabilité du sol,
- vérifier les conditions de renard,

NOTICE EXPLICATIVE :

Nous voulons vraiment refaire à neuf la place c'est pour cela que nous avons une partie de démolitions importante. Nous supprimons des arbres pour pouvoir avoir un vue directe sur le château de notre ponton (rive EST). Nous supprimons aussi le mur de la rive EST, les gravats seront utilisés pour le remplissage du batardeau (gain d'argent). De plus pour une meilleure stabilité du sol nous avons choisis de mettre en place un batardeau de 2m d'avancement dans la rivière. Nous émettons l'hypothèse que la maîtrise d'œuvre nous a donné l'accord pour interagir dans la rivière.

ARTICLE III - EXECUTION DES DEBLAIS ET REGLAGE DES PLATES-FORMES ET TALUS

III.1- Déblais exécutés sans emploi d'explosifs ou d'engins de forte puissance

Avant la mise en œuvre de la couche de fondation, il sera nécessaire de procéder au compactage du fond de forme.

La forme sera compactée par tous moyens appropriés proposés par l'Entrepreneur et agréés par le Maître d'œuvre. L'entrepreneur devra disposer, en plus des engins principaux de compactage, d'un engin à faible encombrement destiné à assurer le compactage dans les zones difficilement accessibles.

Ce compactage consiste en un nombre de passes de compacteur déterminé à l'aide des tableaux de compactage des remblais et couches de forme joints en annexe, en assimilant le sol au même sol mis en remblai ou couche de forme et l'épaisseur de la couche compactée à 0,30 m. Ce nombre de passes est égal à 0,30 Q/S arrondi à l'unité supérieure non contrôlés en continu. La stabilisation du fond de forme sera assurée, le cas échéant, par apport de sable ou autres matériaux. La forme sera soigneusement dressée suivant un profil parallèle à celui de la chaussée terminée.

Si le sol est trop sec pour pouvoir être utilement compacté, l'Entrepreneur procédera à un arrosage par pulvérisations.

III.2- Purges

A l'issue du décapage, un état contradictoire des purges à effectuer sera dressé. Si ultérieurement, du fait d'un mauvais assainissement de la plate-forme, de nouvelles purges s'avèrent nécessaires, elles seront à la charge de l'Entrepreneur.

Les matériaux extraits seront mis en dépôt définitif sur indication du Maître d'Oeuvre ou évacués conformément aux prescriptions du S.O .S.E.D aux frais de l'entrepreneur.

Sous les assises des ouvrages, l'entrepreneur est tenu de réaliser toutes les purges que le Maître d'œuvre juge nécessaire de faire exécuter.

L'entrepreneur soumet à l'approbation du Maître d'oeuvre les dispositions qu'il compte prendre pour assurer le drainage du fond de purge. Si aucun dispositif de drainage n'est prévu, le remplissage est à effectuer avec des matériaux insensibles à l'eau.

Les matériaux curés sont évacués en un lieu défini par le Maître d'oeuvre.

Les matériaux curés seront mis en définitif sur indication du Maître d'oeuvre ou évacués conformément aux prescriptions du S.O.S.E.D, aux frais de l'entrepreneur.

III.3- Purges pour amélioration du fond de forme

Avertissement : selon la période des travaux, le matériau de fond de forme pourra être très humide et nécessiter d'être purgé et substitué de manière à obtenir des caractéristiques de portance suffisante.

Le matériau de substitution sera constitué de pierres cassées 40/80 mises en place sur 0.45m et reposera sur un géotextile

III.4- Déblais exécutés à proximité des ouvrages existants (canalisations, ouvrage d'art).

L'exécution des déblais et de l'assainissement, à proximité des ouvrages, devra être effectuée à l'aide d'engins appropriés de façon à ne porter aucune dégradation à l'ouvrage construit.

Les modalités d'exécution devront être soumises à l'agrément du Maître d'Oeuvre.

NOTICE EXPLICATIVE :

Nous avons dû déblayer une grande partie de notre parking pour retrouver un forme souhaité (cf plan de coupe transversal) cela est dû à la cuve hydrocarbure. En effet une pente de ruissellement est souhaité pour que l'arrivé des eaux sales tombent dans notre cuve sans l'action de pompe. De plus nous prévoyons un éventuel purges car vu que notre terrain est entouré d'eau les sols peuvent être gorgés d'eau.

ARTICLE IV -REMBLAI ET COUCHE DE FORME

IV.1 - COMPLEMENT DES VIDES DE TOUTES NATURES ET DES FOSSES

Les trous résultant de l'arrachage des arbres, des démolitions des ouvrages et des fossés seront

comblés avec des matériaux de remblai suivant les prescriptions du tableau des conditions d'utilisation des sols.

IV.2 - PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX REMBLAIS DES TRANCHEES

Les prescriptions relatives aux conditions de réemploi des sols, à l'épaisseur maximale des couches, au nombre de passes, à la vitesse de translation des engins sont indiquées à l'Entrepreneur au moment des travaux en fonction des matériels qu'il compte utiliser.

IV.3 -MISE EN PLACE D'UN GEOTEXTILE

Il sera mis en place après la préparation du fond de forme et du compactage, les géotextiles prévus au présent C.C.T.P.

L'assemblage des éléments s'effectuera soit par soudage, soit par agrafage, soit par recouvrement d'au moins 30 centimètres dans le sens transversal et de 2 mètres dans le sens longitudinal.

La surface prise en compte pour les quantités à exécuter ne tiendra pas compte des sur largeurs pour agrafage ou recouvrement.

La mise en oeuvre du géotextile sera effectuée après accord du Maître d'Oeuvre.

NOTICE EXPLICATIVE :

Nous avons choisis de refaire jusqu'à l'isolation pour avoir un terrassement de bonne qualité, pour un gain de temps donc d'argent le revêtement infrastructure total ne sera refait que pour la circulation voiture. Les convois lourds rouleront sur les infrastructures existantes.

ARTICLE V – PRESCRIPTIONS DIVERSES

V.1 - CIRCULATION DES ENGINES

La circulation des engins de travaux devra s'effectuer dans les emprises du chantier.

L'entrepreneur prendra toutes dispositions pour limiter dans la mesure du possible les chutes de matériaux et les dépôts de boue sur les voies publiques empruntées par son matériel. Il effectuera en permanence les nettoyages et ébouages nécessaires, les dépenses correspondantes étant à sa charge.

V.2 - NETTOYAGE DES CHANTIERS

L'entrepreneur devra veiller en permanence à la propreté du chantier et à procéder aux nettoyages prescrits par le maître d'oeuvre si des matériaux (fondations, concassés, terre végétale, etc.) sont répandus accidentellement sur les diverses couches de chaussées et risquent de poinçonner et de polluer ces couches, l'entrepreneur sera tenu de procéder immédiatement au balayage et au nettoyage avec arrosage sous pression si besoin est.

VOIRIE

ARTICLE I- COUCHE SUPERIEUR DE LA VOIRIE

I.1 – GRANULATS

Les granulats seront issus de roches massives entièrement concassées. Les classes granulaires utilisées seront celles stipulées dans les Normes respectives de chacun des matériaux. Les caractéristiques des granulats doivent être conformes aux spécifications de la Norme NFP 18-101. Choix des composants :

- COUCHE DE FONDATION, EN G.N.T. CALCAIRE 0/60, DE 0.30 ML D'ÉPAISSEUR
- CORPS DE CHAUSSEE, EN G.N.T. CALCAIRE 0/31.5, DE 0.20 ML D'ÉPAISSEUR

I.2 - GRAVE BITUME ET BITUME (circulation)

Les caractéristiques des fines d'apport sont les suivantes :

la granulométrie devra être telle que 80% au moins des éléments passant au tamis de 0,08mm et 100% au tamis de 0,2mm. la teneur en carbonate de calcium sera au moins de 85%, il aura une surface spécifique noir supérieure à 3 500 cm²/g.

Ces liants seront conformes aux spécifications définies au fascicule 24 du CCTG.

Le liant sera approvisionné à la température de dépotage par l'Entrepreneur en camion-citerne au centre d'enrobage proposé par l'Entrepreneur. Il appartient à l'Entrepreneur de régler la cadence des approvisionnements.

En cas d'utilisation de dopes, l'Entrepreneur sera tenu d'obtenir l'agrément du Maître d'Oeuvre.

L'Entrepreneur devra fournir l'extrait de l'avis technique ou une fiche technique de caractérisation et d'utilisation des produits qu'il propose d'utiliser.

Le stockage doit être conforme aux modalités décrites dans l'extrait ou la fiche précitée.

I.3- PAVE (circulation piéton)

Une mise en place de pavé (20*40*7) sera posé pour l'accès piétons, pour permettre la bonne pose des pavé un couche de sable fin, avec grain sous tamis de 4 devra être appliqué sur une épaisseur de 20cm. Cette dernière devra reprendre le nivellement précédemment fait. La pose des pavé sera consolidé par des joints en béton ciré.

NOTICE EXPLICATIVE :

Après avoir fait une étude sur les lieux nous avons ressenti que la population était assez âgé donc n'aurait peut être pas apprécié un changement radical du sol de leur place (ex béton ciré ou désactivé)

Nous avons porté notre choix sur une multitude de matière commune et authentique (bitume, pierre, bois et végétalisé) pour trouver une harmonie entre les quartes et donner de bonne caractéristiques techniques avec un esthétiques rural qui se confondra dans le village.

L'idée était de délimité l'espace piéton et véhicules sans que se soit marqué ou pesant.

RESEAU

ARTICLE I - RENCONTRE DES CABLES, CANALISATIONS ET AUTRES OUVRAGES

SOUTERRAINS

I.1- Réseau existant

Après avoir fait une demande de plans de réseaux auprès de la maîtrise d'ouvrage, nous pouvons constater qu'il y a une inexistence de gaz mais un réseau actuel d'eau pluvial (EP). Les tous autres réseaux sont en périphérie du bâtiment.

I.2- Câblage

Une multiprise est présente tout au nord de la place, nous mettons l'hypothèse que le cabale est direct et souterrain de la poste à la multiprise. Toutes possibilités différentes à l'hypothèse seront retravaillées en réunion de chantier au frais du maître d'ouvrage.

NOTE EXPLICATIVE : Nous avons émis l'hypothèse que le réseau d'eau pluvial existant était tracé grâce au regard en béton et acier. Ainsi nous nous sommes préoccupé d'aucun réseau existant mais avons fait une demande à la maîtrise d'œuvre pour avoir les plans réseaux.

ARTICLE II - EXECUTION DES FOUILLES POUR TRANCHEES D'ASSAINISSEMENT

Les fouilles seront exécutées conformément aux prescriptions de l'article 5.3 du fascicule n°70 du C.C.T.G., et suivant les indications portées ci-dessous :

- le fil d'eau est la génératrice intérieure la plus basse du tuyau ou du radier ;
- tous les ouvrages seront construits à ciel ouvert ;
- les fouilles seront exécutées soit à la main, soit à l'aide d'engins mécaniques selon les circonstances locales et les possibilités ; le mode d'exécution sera arrêté en accord avec le Maître d'œuvre en cours de travaux. Celui-ci pourra interdire l'utilisation d'engins mécaniques notamment en cas de trop grande proximité d'ouvrages, conduites, canalisations, câbles, etc... Existants ;

- les tranchées seront ouvertes avec parois verticales dans la mesure du possible, au moins sur la longueur comprise entre deux regards successifs.
Pour les tranchées de hauteur supérieure à 1,30 mètre l'entrepreneur prendra les dispositions nécessaires pour éviter les éboulements, soit par talutage soit par blindage.

- les fouilles ne pourront être ouvertes avant que le chantier ne soit approvisionné en matériaux nécessaires à leur étaieement éventuel, ainsi qu'à la pose des canalisations ou à la construction des ouvrages. Elles ne seront exécutées que sur des longueurs correspondant à ces approvisionnements ;

- les déblais seront mis en place sur le chantier pour soit le remplissage du batardeau ou des anciens canalisations EP.

En cas de rencontre d'excavations, l'entrepreneur devra prendre immédiatement toutes mesures nécessaires pour éviter les accidents ; après sa reconnaissance, il proposera au Maître d'Oeuvre les démolitions, remblais, étaieements, consolidations, etc... nécessaires.

L'Entrepreneur sera responsable de tous les éboulements qui pourraient survenir, de tous les dommages que pourraient éprouver les terrains publics ou privés, les canalisations de toutes sortes, les détériorations survenant aux revêtements de sol ; il sera également responsable des accidents qui pourraient arriver sur la voie publique du fait des travaux, quel qu'en soit le motif, et même ceux occasionnés par les écoulements d'eaux superficielles ou provenant d'ouvrages souterrains dont il a à assurer l'écoulement, ou par la présence de conduites d'eau à l'intérieur ou à proximité des fouilles.

Il prendra à sa charge tous les dommages et intérêts, envers les particuliers qui auraient subi des accidents ou dommages, et notamment envers les propriétaires ou locataires des immeubles ou bâtiments divers qui auraient subi des dégâts ou des troubles de jouissance, sans qu'il puisse en aucun cas rejeter la responsabilité sur le "Maître d'ouvrage" ou le "Maître d'oeuvre".

Le fond de fouille sera parfaitement réglé et purgé de pierres ou débris solides de toutes

ARTICLE III- POSE DES CANALISATIONS ET DE LEURS ACCESSOIRES

III-1 - STOCKAGE ET MANUTENTION DES TUYAUX

Conformément aux prescriptions le stockage et la manutention des tuyaux se feront avec les plus extrêmes précautions, en particulier pour éviter toute détérioration des abouts.

L'entrepreneur vérifiera avant la pose, sous sa responsabilité, l'état des tuyaux et des pièces de raccordement et prendra soin de les débarrasser de tous les corps étrangers qui pourraient s'y être introduits.

III-2 - POSE DES TUYAUX EN TRANCHEES

Sauf impératifs de chantier, et après accord du Maître d'oeuvre, les tuyaux seront toujours posés en partant de l'aval vers l'amont pour permettre de disposer en permanence d'un exutoire, l'embout femelle étant tourné vers l'amont.

A chaque arrêt du chantier, les extrémités des canalisations en cours de pose seront soigneusement obturées.

Les tuyaux circulaires seront posés sur un lit de sablon de 15 cm d'épaisseur, après pilonnage, régulant sur toute la longueur de la fouille.

Le profil en long du radier des canalisations devra être conforme au profil prescrit.

S'il y a lieu de drainer le fond de fouille, l'Entrepreneur mettra en place sous le lit de sable, une couche de matériaux drainants en cailloux 20/40 roulés. L'épaisseur de la couche de matériaux drainants sera définie en accord avec le Maître d'Oeuvre.

III-3 POSE DE REGARD A GRILLE

Regard préfabriquées en éléments de béton avec décantation et grille PLATE à cadre concave 75 x30,de chez PAM ou similaire constituées selon leur type de deux ou trois éléments, à savoir :

- un élément de fond comportant une cunette de type siphon;
- un élément supérieur à tête adaptée au type grille à recevoir ;
- un ou plusieurs éléments intermédiaires ;
- Grille articulés et verrouillés
- Grilles à barreaux profilés bi-orientés optimisés
- Cadres rigides, large appui stable
- Grille à barreau sélecteur relevé

Les éléments seront assemblés par joints préfabriqués incorporés ou non, selon les fabricants.
CF plan d'implantation réseaux.

III-4- MISE EN PLACE DE LA CUVE HYDROCARBURE

La disposition de notre cuve sera mis en place par un petit atelier de levage (grue mobile), la disposition de cette dernière devra être choisie par l'entreprise sur un plan d'installation de chantier. La cuve sera disposée au SUD

III-5- ENTRETIEN

Un entretien régulier devra être pratiqué pour vider la cuve sinon un risque de débordement pourrait polluer l'eau de la rivière. Le Maître d'ouvrage devra prévoir un calendrier hebdomadaire en période de pluie pour vider la cuve et mensuel en période estivale.

NOTICE EXPLICATIVE :

La maîtrise d'ouvrage nous a demandé de créer une séparation hydrocarbure et eau pluviale. Pour cela nous avons choisi de créer un réseau qui passe au milieu de la voie de circulation, donc d'adapter une pente de chaque côté pour permettre à l'eau de se diriger dans nos réseaux pluviales. Le séparateur d'hydrocarbure avec les pentes adaptées de notre terrassement, permettra de ne pas rejeter d'hydrocarbure dans la rivière mais au contraire de pouvoir le recycler.

LOT 2 : GROS OEUVRE

ARTICLE I-BORDURE PIERRE

I-1 Fourniture de pierre neuve en blocs

Fourniture comprenant :

- l'achat de la pierre issue de carrière ;
- toutes les manutentions et transport jusqu'au lieu de stockage sur le chantier y compris toutes les précautions pour éviter d'endommager les pierres ;
- les débits spéciaux pour respecter le calepinage et toutes tailles des lits et des joints compris stries et pattes d'oie

→ Dans le cadre de la consultation avec la remise de son offre, l'entreprise devra présenter 3 échantillons de dimensions 20x20cm pour approbation par le maître d'œuvre. Le type de pierre sera du granite

I-2 Pose de pierre neuve

Dispositions générales :

Pose comprenant :

- toutes les manutentions des pierres depuis le lieu de stockage provisoire sur le chantier jusqu'au lieu d'emploi;
- toutes les précautions pour éviter lors des manutentions et de la pose, d'endommager les pierres et notamment les pierres moulurées ;
- l'humidification ;

- pour les pierres posées par scellement, les tailles nécessaires au parfait ajustement de la partie enlevée avec celles incrustées, ainsi que les garnissages nécessaires, la dépose de la pierre comptée d'autre part pour sa valeur ;
- le mortier de pose précisé aux dispositions particulières ;
- Mode de pose :
- à bain soufflant de mortier pour les lits ;
- par fichage ou par coulage pour les joints verticaux

NOTICE EXPLICATIVE :

Les bordures vont délimiter l'espace piéton et le stationnement des véhicules, leurs hauteurs de 20cm ne fera un pas un marquage net mais une séparation douce. La pierre quant à elle sera en granite (pierre de la région) importé d'une carrière local. En effet nous voulons rester sur une importation des matériaux locaux, car c'est une place traditionnelle qui se doit d'avoir des matériaux typique de la région.

De se faite les matériaux utilisés seront les mêmes que le château emblématique de la ville.

ARTICLE II-PASSERELLE

I.1 Passerelle

Le ponton sera livré préfabriqué par une entreprise, à la dépose du ponton sur le site il devient la responsabilité de l'entreprise de gros œuvre. Le ponton sera de type :

: - Passerelle usage piétons en pin traité. - Lasure couleur châtaigner. - Fixation de la passerelle sur lots béton avec sabots galvanisés et goujons (fournis).

I.2 Pose de la passerelle

Encrage coté place :

La pose de la base porteuse de la passerelle sera faite par une fixation goujon sur la bloc de béton excisant. Il reprendra le type de fixation de celui existant qui est détruit voir « LOT 1 terrassement destruction »

Encrage coté parc :

La pente donner pour l'accès au parc se fera par une portance IPE, avec un coffrage en béton sur l'existant jusqu'à nos IPE, un escalier en bois de sept marches sera poser par la suite (CF plan de coupe passerelle)

ARTICLE III-ACCES POST

(CF plan de coupe accès PMR)

ARTICLE IV – SEMELLES ISOLES

IV-1 SEMMELLES ISOLES

Des semelles isolées seront placées tous les 4m50 pour reprendre les efforts du Ponton (CF CCTP LOT CONSTRUCTION BOIS) mise en place :

- Béton de propreté C16/20
- coffrage courant
- ferrailage acier HA
- coulage du béton C25/30

Dimension : 80*80*20 avec un niveau à -60

IV-2 INFRASTRUCTURE

Un poteau sera coffré sur les fondations pour supporter les poutres en bois il partira du niveau -60 pour être élevé au niveau +10 mise en place :

- Béton de propreté C16/20
- coffrage courant
- ferrailage acier HA
- coulage du béton C25/30

NOTICE EXPLICATIVE : Nous avons choisis de garder le même style de pose pour notre pont (pose sur IPE) pour ne pas créer un changement radical pour la population qui est assez âgé. De plus nous utilisons la pose existante du ponton pour un gain d'argent.

LOT 3 : CONSTRUCTION BOIS

ARTICLE I- PONTON

I-1 STRUCTURE BOIS

L'ossature bois choisie est une pose de Poutre de 5 m de longueur (25*500*25) sur les poteaux en infrastructure. Ils seront fixés par une platine métallique reliant le poteau et la poutre. Un débord devra être prévu de 15cm de chaque côté de la poutre pour avoir une assise suffisante.

I-2 REVETEMENT DU PONTON

Des planches avivées en chêne sur place rabotées (20*200*2,7) seront posées perpendiculairement aux deux poutres qui constituent la structure du ponton. Elles seront fixées par un système d'écrou vissé. Les écrous devront avoir une tête arrondie pour être acceptés par l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Cette dernière nous a conseillé de prendre des Garde-corps Inoline Black pour une protection optimale des passants. La fixation sera fournie avec les garde-corps (écrou vissé).

ARTICLE II- KIOSQUE

II-1 FONDATIONS BOIS

Des pieux en bois de diamètres 30cm feront office d'enclavage dans le lit de la rivière ils seront enfoncés de 1m50 sous le terrain naturel aquatique.

La méthode d'implantation dans le sol est au choix de l'entreprise en fonction des rapports de sol (vibration ou par poinçonnement)

II-2 STRUCTURE BOIS

L'ossature en bois reposera sur un ensemble de poutre de 5 m de longueur (25*500*25) qui reprendra la forme du kiosque choisie. La liaison pieux en bois et poutre ainsi que poutre et kiosque sera réalisée par une fixation à double méplat avec étriers cloués.

II-3 KIOSQUE

Le kiosque choisie est une tonnelle bois de 25.73m² - 5.57 x h. 3.47 m, elle sera livrée sur le chantier et montée par le fabricant, une fois fabriquée elle est sous la responsabilité de l'entreprise de construction bois. Sa pose se fera grâce à un atelier de levage.

NOTICE EXPLICATIVE :

Le kiosque et le ponton sont les constructions principales de notre projet, leur but était sans perdre de place de donner un lieu de convivialité, et avoir une vue sur le château. Nous avons repris les mêmes essences de bois que les poutres apparentes du château. De plus le kiosque qui avance dans le fleuve permet au habitant de la ville de profiter d'un joli cadre naturel.

La structure bois sera entièrement importée depuis le département 2 scieries on répondue favorable à notre projet pour la fourniture.

LOT 4 AMMENAGEMENT EXTERIEUR

ARTICLE I- ECLAIRAGE

I-1 LAMPADAIRE

Tous les travaux de raccordement et la mise en service de l'armoire seront à la charge de l'entrepreneur. **Il est bien entendu que toutes les démarches entre le client et E.D.F. nécessaires pour la demande de comptage et la mise en service seront assurées par l'Entreprise.**

Le réseau de terre comprend :

- un cuivre nu de 25 mm² posé au fond de fouille avant mise en place du lit de pose en sablon,
- un piquet de terre,
- les liaisons avec les masses métalliques, devra assurer une valeur de terre égale ou inférieure à 2 Ohms pour toute masse métallique. Tous les raccordements de câble de terre se feront par sertissage. Tout raccordement de câble à câble boulonné est à proscrire.

Le câble de terre ne devra jamais être coupé. Implantation des supports. Ces derniers seront implantés conformément aux plans d'exécution.

L'entreprise devra la pose et la fourniture de :

- Lampadaire PARIS, fonte d'aluminium époxy, noir
- Lampadaire PARIS, 2 éclairages fonte d'aluminium époxy, noir ou équivalent.

NOTICE EXPLICATIVE :

Une demande a été faite au syndicat départemental de l'énergie du Chers pour avoir une indemnisation de 50% sur le prix HT des sources lumineuses ainsi que la prise en charge de la pose.

Voir annexe (Demande SDE)

ARTICLE II- MOBILIER EXTERIEURS

(Voir plan esthétique)

ARTICLE III- AMENAGEMENT PAYSAGER

III-1 Terre végétale d'apport

La terre végétale d'apport doit être mise en place lorsque la terre présente est de mauvaise qualité. Cette dernière est à décapier et à évacuer à la décharge. Cette opération ne doit en aucun cas être réalisée à la propre initiative de l'attributaire. Elle est soumise à l'accord préalable du maître d'oeuvre.

La terre végétale fournie par l'attributaire et destinée à toute plantation doit être exempte de grosses pierres, de mottes argileuses, de parasites, de racines, bulbilles, stolons, rhizomes de mauvaises herbes vivaces, herbes, terre de sous-sol ou autres matières indésirables. Elle possède une structure poreuse et friable.

III-2 Nature et qualité des végétaux

Les végétaux seront conformes aux normes françaises NF-V 12-055 (déc 1990) et aux « Exigences minimales de qualité pour la pépinière ornementale et fruitière en Europe » (association européenne des pépiniéristes).

Les conditions de transport sont précisées et répondront aux normes suivantes :

- Camions bâchés, végétaux correctement emballés et calés pour éviter tout bris de branche, pas de livraison sur le chantier le vendredi après-midi, ni le lundi matin, sauf accord exceptionnel du Maître d'oeuvre

- le camion ne doit pas rester chargé tout le week-end, etc...).

- Tous les végétaux doivent être identifiés au moyen d'étiquettes sur fiches donnant la spécification des végétaux (genre, espèce, variété et nombre de plants identiques). Les fiches et étiquettes ne pourront être enlevées qu'après établissement du constat contradictoire acceptant la livraison.

Les arbres tiges :

Ces arbres sont de tout premier choix, droits et fléchés et en lots homogènes.

Ils sont conformes aux normes françaises AFNOR N.F. - V 12.051 et V 12.055 et sont conformes à la qualité I. D'une manière générale ils sont sains, frais tant au niveau aérien que racinaire, exempts de nécroses, blessures, maladies, parasites ou anomalies d'aucune sorte.

Ils ont les caractéristiques suivantes :

- Auln
- Cyprès bleu
- Bouleau veruqueu

Les arbustes persistants :

Elles seront de première catégorie. Les conteneurs de conditionnement doivent avoir des dimensions qui tiennent compte de la force et de l'essence du sujet. Les mottes des sujets en conteneurs doivent être solides et présenter un enracinement apparent sur leur paroi lors du dépotage.

La partie aérienne doit être saine indemne de dommages mécaniques ou physiologiques.

Ils ont les caractéristiques suivantes :

- haie elaeagus viveleg

NOTICE EXPLICATIVE :

Pour le choix des fleurs nous avons choisis des plantes qui ne demande pas d'entretien régulier et avec un besoin en eau limité. De se faite nous n'avons pas besoin de prévoir un système d'arrosage et donc un apport d'eau.

LOT 5 : PEINTURE

ARTICLE I Ravalement

I-1. Décapage des murs existants

Un nettoyage sous pression devra être fait sur la façade OUEST, de plus un traitement anti-mousse devra être appliqué pour prévenir l'apparition des lichens.

I-2 Ravalement

Une couche de crépie d'accroche sera appliqué sur le mur traité coté place, de plus une couche de peinture blanche sera exécuté.

La même action sera répéter pour l'accès à la poste des professionnels

NOTICE EXPLICATIVE :

Le ravalement de façade ne s'opère que sur la partie apparente coté place, un ravalement sera préconisé de l'autre coté (coté rivière) pour mettre en valeur la place que nous avons travaillé. De plus une demande a été proposée pour La Poste, pour qu'il prévoie éventuellement dans leur budget 2015 un ravalement de leur façade.

LOT 6 ASCENSEUR PERSONNE A MOBILITE REDUITE

ARTICLE I Réservations

I-1 Réservations dans les ouvrages porteurs

Afin d'éviter les percements dans les éléments préfabriqués ou béton armé, l'entrepreneur du présent lot devra obligatoirement indiquer ou confirmer au Maître d'œuvre dans les délais prévus par le calendrier d'exécution des travaux, les réservations à pratiquer dans les ouvrages ci-avant dont les plans d'exécution sont établis par le bureau d'études structure, faute de quoi, les trous ou ouvrages nécessaires à son corps d'état seront alors exécutés par l'Entrepreneur du lot Gros Œuvre, aux frais de l'entrepreneur du présent lot. La réservation des trous sera à la charge de l'entreprise du lot Gros Œuvre. Les taquets, pièces de fixation et fourreaux, sauf dispositions contraires énoncées au C.C.T.P., seront fournis par l'entreprise du présent lot et mis en place par le Gros Œuvre.

Il est rappelé à l'entreprise qu'elle devra vérifier sur place avant coulage du béton l'implantation des trous et

trémies réservés au coffrage conformément aux différents plans d'exécution fournis, un bon à couler sera donné par le présent lot au lot Gros Oeuvre. L'entreprise sera solidairement responsable avec l'entreprise de Gros oeuvre en cas de mauvaise implantation.

Nota : Les bouchements de trémies ou réservations intéressés par le calcul de structure ou la stabilité au feu seront toujours réalisés par le titulaire du lot Gros Oeuvre. Tous les autres bouchements, scellements ou calfeutremments seront exécutés par les entreprises des lots intéressés, avec la faculté de sous-traiter ces travaux à l'Entrepreneur de Gros Oeuvre.

ARTICLE II Fourreaux

La fourniture et pose des fourreaux nécessités par les présentes installations sont à la charge de l'entrepreneur du présent lot. Il doit également s'assurer de la parfaite conservation, en position et qualité, des fourreaux, buses et réservations de toutes sortes incorporés dans les Gros Oeuvre, au cours des diverses phases d'exécution.

ARTICLE III Encastremments

Les encastremments pour conduits ou appareillage nécessités par les présentes installations sont à prévoir au titre de ce lot quant à leur exécution, leur rebouchage et travaux de finition.

ARTICLE IV Protection des matériels

L'entrepreneur devra assurer la protection de ses matériels avant et pendant la mise en œuvre, jusqu'à la réception définitive des travaux de l'ensemble du bâtiment.

Le nettoyage final de ses matériels sera exécuté par lui et les appareils détériorés, de son fait ou non, seront immédiatement remplacés sans préjudice de responsabilité des détériorations.

La dépose et la remise en place des protections assurant la sécurité au niveau des trémies et mises en place par le lot Gros Oeuvre restent à la charge de chaque entrepreneur durant les différents phases de travaux.

ARTICLE V Choix des Plate-forme élévatrice

Caractéristiques techniques :

Plateforme Elévatrice « Melody 1 »	Plateforme Elévatrice « Melody 2 »
Utilisation : Personne handicapée ou en fauteuil roulant	Utilisation : Personne handicapée ou en fauteuil roulant
Installation : Intérieure ou Extérieure	Installation : Intérieure ou Extérieure
Charge maximale : 250 kg	Charge maximale : 500 kg
Course maximale : 1000 mm	Course maximale : 2000 mm en lieu public
Vitesse : 0,10 m/s	Vitesse : 0,08 m/s
Alimentation : 220/240V – 50/60Hz	Alimentation : 220/240V – 50/60Hz – 680mA (max)
Système d'exploitation basse tension :	(prise spécifique dédiée à l'alimentation)
24VDC / batterie de secours en cas de baisse de tension	Système d'exploitation basse tension :

<p>(pour la descente uniquement)</p> <p>Température : de -10°C à + 40°C</p> <p>Sécurité : Les capteurs sensibles déclenchent l'arrêt automatique de l'appareil en cas d'obstacle</p>	<p>24VDC / batterie de secours en cas de baisse de tension</p> <p>(pour la descente uniquement)</p> <p>Température : de -10°C à + 40°C</p> <p>Sécurité : Les capteurs sensibles déclenchent l'arrêt automatique de l'appareil en cas d'obstacle</p>
<p>Notice descriptive : Cette plateforme est choisie pour l'accès à la poste une élévation de 0,7m est demandé voilà pourquoi nous avons choisis ce modèle qui peut aller jusqu'à 1m</p>	<p>Notice descriptive : Cette plateforme est choisie pour l'accès au parc après la parcelle une élévation de 1m30 est demandé voilà pourquoi nous avons choisis ce modèle qui peut aller jusqu'à 2m</p>

CAHIER DES CHARGES

PROJET

Réaménagement d'une place publique

OBJECTIFS DE LA M.O.A.

Le Conseil municipal souhaite procéder au réaménagement de la Place principale du bourg, désignée sous le nom de "Place de la Poste",
Il souhaite notamment :

- ✓ Rénover la Place de la Poste,
- ✓ Réaménager et Paysager la Place de la Poste,
- ✓ Etudier les accessibilités PMR,
- ✓ Etudier la mise en place d'un séparateur à hydrocarbure.

En tant qu'un des espaces publics principaux du bourg, le Conseil municipal souhaite rendre la Place de la Poste plus confortable mais aussi plus conviviale. Aujourd'hui, la place revêt un état vieillissant et ne prend pas en compte ni les accessibilités PMR, ni les normes relatives au traitement des eaux de parking.

Il s'agit donc d'étudier différents scénarii possibles, prenant en compte une simple rénovation mais aussi un réaménagement global de la place.

PROBLEMATIQUES

- ✓ penser la place à une échelle globale : prise en compte des abords, de son rôle dans la ville
- ✓ introduire les concepts d'urbanité, de convivialité des espaces,
- ✓ paysager l'espace public,
- ✓ mettre aux normes la gestion des eaux pluviales (stationnement),
- ✓ mettre aux normes les itinéraires PMR,
- ✓ prendre en compte la Poste, les berges de la rivière qui bordent la place, etc...



PROUST Kévin

GAE – 2015

Réaménagement d'une place de village

En réponse à l'appel d'offre de la maire de Châteauneuf sur Cher

En 2014, M. Pelletier se présente pour la 6^{ème} fois aux élections municipales de la commune de Châteauneuf-sur-Cher. Dans sa profession de foi, il s'engage à réaménager la place de La Poste, au centre de sa ville.

C'est alors que je me permets de répondre à son appel d'offres en utilisant son cahier des charges comme sujet de mon Projet Individuel. Monsieur le maire demande un projet complet avec esquisse, chiffrage et le cahier de clauses techniques pour la réalisation. Grâce à ma formation génie civil et aux connaissances méthodologiques apprises lors de ma première année à Polytech'Tours Aménagement j'ai pu élaborer un projet.

Lors de mon DUT, j'ai appris les différents aspects techniques de projets. Lors de mes stages, j'ai acquis des connaissances en économie de la construction et en exécution de chantier. Cependant, sans jamais avoir de méthodologie susceptible de m'aider à bien poser la totalité des problèmes à résoudre. J'ai dû apprendre des méthodes de diagnostics pour bien cerner les problématiques rencontrées.

La méthode que l'on peut retrouver lors de la lecture de mon projet individuel est celle d'un système à plusieurs entrées. En effet cette méthode est utilisée pour toute schématisation d'un problème. Elle permet de justifier une réponse en présentant le cheminement des données jusqu'à l'aboutissement du projet. Grâce aux systèmes, j'ai su orienter mon travail et j'ai pu proposer une solution efficace au maître d'ouvrage.

Je vous propose donc de découvrir comment l'on procède pour répondre à des problématiques opposées. Tout en respectant les normes, les demandes du MOA et les possibilités techniques.